71e ANNEE (8e Série) N° 26 29 JUIN 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions œcuméniques. — 1. *Qu'attendons-nous du Concile ?* 401. — 2. G. Tavard, *Petite histoire du mouvement œcuménique* : origine ; activité au XIXe siècle, au XXe s. ; les efforts contemporains; orientations possibles à l'heure présente, 403. — 3. Dom Botte, H. Maret, P. Th. Camelot, etc. *Le Concile et les Conciles* : Enquête historique, du Nouveau Testament aux Conciles orientaux ; le Moyen Age ; Conciles de Trente et du Vatican ; Conclusion, 407.

Question de science ecclésiastique. — Enterrements l'après-midi. Dans ces funérailles, s'il n'y a pas de messe, peut-on concevoir des « célébrations » para-liturgiques qui laisseraient de côté les diverses prescriptions du Rituel ? 411.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : R. Morçay et A. Müller, *La Renaissance*, 415. — R. Stephan, *Histoire du Protestantisme*, 416. — Y. Chabas, *Catholiques et protestants. Fin d'une controverse*, 416. P. de Luz, *Histoire des Papes*, 416.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)
Paraît tous les jeudis à Langres

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Quels ouvrages me conseillez-vous pour une prédication sur les *Epîtres* du dimanche ?

R. — Dom Pius Parsch, *Homélies sur les Epîtres du Dimanche*, in-8, Mulhouse, Salvator, 1955 ; L. Delmotte et Dom Grégoire, *Homiliaire ou recueil d'homélies sur les Epîtres des dimanches et des fêtes*, Bruxelles, Vromant, 1925 ; L. Soubigou, *Les Epîtres de l'année liturgique étudiées en vue de la prédication*, in-8, 268 p. et *L'enseignement de S. Paul* dans les épîtres de l'année liturgique, 320 p., Lethielleux, 1933 et 1934 ; J. Protat, *Messages pour tous les temps. Présentation et commentaire des Epîtres du dimanche*, 288 p., Spes, 1955 ; Fr. Amiot, *Les idées maîtresses de S. Paul*, 272 p., 9,60 NF. Edit du Cerf, 1959. — Dans l'*Ami du Clergé* (Prédication), une série d'instructions, en 1931, 1932, 1953.

Q. — Quelle est historiquement la raison des absoutes aux messes des morts, devant un catafalque vide ? Tous ces encensements semblent « *redolere superstitionem* » pour nos néophytes.

R. — En réponse, voici quelques citations du *Dictionnaire pratique de liturgie romaine* (verbo « *Catafalque* », col. 183-186) :

« Aux services pour les défunts... on place dans l'église, à l'endroit même où les corps sont présentés pour les funérailles, une représentation mortuaire qu'on appelle de différents noms... Lorsque cette représentation est d'un grand apparat, on l'appelle habituellement catafalque. L'absoute se fait devant cette bière vide comme si le corps y était présent. Nous ne pensons pas que ceci soit d'une grande antiquité, du moins dans les services des personnes qui ne sont pas revêtues d'une haute dignité, comme les rois, les princes, les évêques. Guillaume Durand, qui entre dans de minutieux détails de tout ce qui a rapport aux funérailles, n'en dit pas un mot. »

Et, vers la fin : « L'érection d'un catafalque n'est *jamais indispensable* (souligné), pas plus pour les sépultures que pour les services. Si le corps est présent, les rubriques supposent que le célébrant se rend indifféremment au catafalque ou auprès du cercueil... Si le corps est absent, on peut toujours remplacer le catafalque par la petite représentation portative (*lectica mortuorum*) ou par le drap mortuaire (*pannus*). »

Que l'absoute soit donnée avec ou sans catafalque, il importe *d'instruire* les fidèles sur la signification de l'eau bénite et de l'encens. C'est précisément l'ignorance de ces rites qui est à la base de leur étonnement. Ces gestes symboliques expriment combien l'Eglise souhaite le soulagement de l'âme des défunts et veut inciter la charité chrétienne à leur venir en aide par la prière.

Q. — Vous me rendrez un très grand service, et je vous en serai très reconnaissant, si vous me donnez des renseignements bibliographiques sur les sujets suivants : *a*) Célibat ecclésiastique, du point de vue historique, théologique, médical et psychologique ; — *b*) le Romantisme et le Christianisme ; — *c*) le Libéralisme politique du XIXe siècle et le Romantisme ; *d*) le Libéralisme politique et l'Eglise ; — *e*) nature de l'Illuminisme et ses influences sur le Romantisme et sur le Libéralisme ; — *f*) le prêtre dans les Littératures française... et autres.

R. — La question vient du Portugal et doit aider à la « préparation d'une licence à la Faculté des Lettres de Lisbonne ». *a*) *Célibat ecclésiastique* : voir fasc. 6 (t. II) de l'encyclopédie *Catholicisme*, col. 756-769 ; G. Bertram, S.J., *Le célibat du prêtre*, 116 p., 4,80 NF. Mulhouse, Edit. Salvator, 1961 ; *Célibat et sacerdoce*, préface du card. Liénart, 96 p., 3 NF. Edit. du Cerf, 1961.

Pour tout ce qui concerne le Romantisme, partir de l'ouvrage de Pierre Moreau, qui porte ce titre, réédition 1957, Del Duca, 22 NF. On y trouvera *in fine* une bibliographie de 33 p., et le texte lui-même aborde à peu près tous les problèmes soulevés. Nous ne signalerons ici que quelques titres : *b*) abbé Delfour, *Catholicisme et Romantisme*, 1905 ; Auguste Viatte, *Le Catholicisme chez les Romantiques*, E. de Boccard, 1922, et à son sujet, l'étude d'Henri Girard, dans *La Revue d'histoire littéraire*, t. 32, p. 79-97 ; Ernest Seillière, *Christianisme et romantisme*, Payot, 1925 ; Victor Giraud, *De Chateaubriand à Brunetière*, Spes, 1939, et *Le Problème religieux dans la littérature française*, Alsatia, 1938. — *c*) et *d*) J.-B. Duroselle, *Les Débuts du Catholicisme social en France jusqu'en* 1870, P. U. F., 1951 ; H. Rollet, *L'Action sociale des catholiques en France* (1871-1901), in-8, Boivin, 1947 ; X. Vallat, *La Croix, les lys et la peine des hommes*, in-8, Amiot-Dumont, 1960 ; R. Aubert, *Le pontificat de Pie IX*, dans l'Hist. de l'Eglise Fliche-Martin, Bloud et Gay, 1952. — *e*) Auguste Viatte, *Les Sources occultes du Romantisme* (1770-1820), 2 vol. 1928 ; Albert Béguin, *L'Ame romantique et le Rêve*, 1937. — *f*) Demander à *l'Ami du Clergé*, le tiré à part des notes publiées sur la question en avril 1960 : *Simples réflexions sur la pastorale des vocations* (19 col.) et *Bibliographie sur le prêtre* (11 col.), 0,50 NF.

Q. — Je vous serais reconnaissant de m'indiquer une bibliographique sur les « Béatitudes » pour une prédication morale-sociale.

R. — Prenez le tout récent U. Plotzke, O. P., *La charité de la vie chrétienne : Les Béatitudes*, in-8, 256 p., 8,90 NF, Mulhouse, Salvator, 1961 ; Mgr Chevrot, *Les Béatitudes*, 192 p. Desclée de Brouwer, 1952.

(*Voir suite page* 206.)

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*. 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

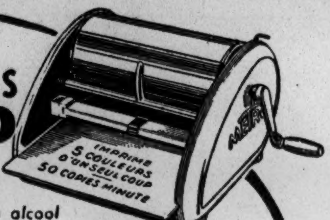

DUPLICATEURS MÉTRO PARIS-2 50, R. ÉT. MARCEL

LES DUPLICATEURS **MÉTRO** vous présentent :

1° **"LE CADDIE"** à alcool
SIMPLICITÉ ROBUSTESSE PRÉCISION — **229**.00 NF

2° **"LE CLUB"** à alcool
Aux qualités du Caddie s'ajoutent sa démultiplication et ses pressions variables. (Grandes possibilités) — **350**.00 NF

3° **"LE RACER"** à alcool
Prise automatique Pressions variables Compteur Réservoir sélectif d'alimentation (Grand Rendement) — **586**.00 NF

Tous nos prix s'entendent TTC franco de port et d'emballage

Exportation tous pays

Matériel agréé et recommandé par l'Institut Pédagogique
Fournisseur des Grandes Administrations et des Collectivités

DOCUMENTATION CL GRATUITE SUR DEMANDE

Documentez-vous sur nos duplicateurs **STENCILS ET ALCOOL**

DUPLICATEURS **MÉTRO** S.A. 50, RUE ÉTIENNE MARCEL PARIS-2e
Téléphone : CEN. 98-17 et 38-30 — Succur. METZ, 22, Av. Leclerc de Hauteclocque

LIBRAIRIE DU CARMEL

LE VRAI VISAGE DE STE THERESE DE L'E.-J. Un album de 150 p. Héliog. accomp. d'un fascicule séparé. Introduction et Notes par le R. P. FRANÇOIS, O.C.D. .... broché, 27,00 NF. Relié, 36.00 NF.

LA PASSION DE N.-S. SELON LE CHIRURGIEN, Docteur BARBET, 1 vol. 224 p. et 24 planches Fco 8.90 NF.

JE VEUX VOIR DIEU, par le R. P. Marie Eugène de l'E.-J. O.C.D. 1.150 p., fort beau vol., relié toile 34.50 NF.

INTIMITE DIVINE, les 2 vol. reliés, du P. GABRIEL 44,80 NF.
de Ste M. M. O.C.D., les 6 volumes brochés...... 38.40 NF.
Méditations pour tous les jours de l'année

Exclusivité française des photographies du Saint-Suaire de Turin

C.C.P. Paris 3705-00. - **27, r. Madame, Paris-6e.** - LIT. 69-57

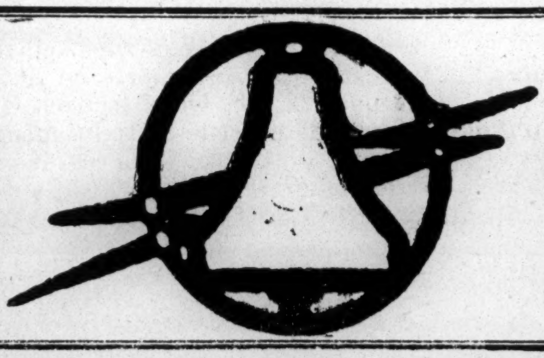

Sonneries Electriques de CLOCHES

BACH - METZ

A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermont-Fd)
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

« ETUDES PASTORALES »

LES LAICS ET LES VOCATIONS

par

Mgr HIMMER, *évêque de Tournai*
R. DELGRANGE, L. DINGEMANS, O. P., J. FRISQUE, J. VIALLE

Peu avant le Congrès de Toulouse, l'A. C. belge organisait un congrès sur le problème du rôle des laïcs dans l'éclosion et le soutien des vocations.

Ce volume reproduit les exposés de ce congrès. Bien que rédigé en Belgique, il intéressera les lecteurs français, car les problèmes sont très largement les mêmes dans les deux pays.

L'étude du P. Dingemans, notamment, intéressera tous ceux que préoccupe le problème. C'est un des essais les plus pénétrants parus à ce jour sur l'analyse des facteurs sociologiques et psychologiques de la vocation.

Un volume (13,5 × 21 cm), 96 p............ 4,95 NF.

●

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE
14 bis, rue J.-Ferrandi — PARIS-6e

Une encyclopédie doctrinale, historique et pastorale

●

TABLES GENERALES DE L'AMI DU CLERGÉ

Sixième série : (1934-1950)

Un volume grand in-8, 448 p. sur 2 colonnes

Non broché : **800** fr. + port
Broché : **1.050** fr. + **150** fr. port
Relié : **1.600** fr. + **150** fr. port

Ces prix sont valables pour la France et l'Etranger.

En vente à l'Ami du Clergé

M. TREMEAU, O. P.
PEDAGOGIE CATECHISTIQUE
Précis de Catéchistique
In-8 (11,5 × 17), 275 p., 4 NF franco, 4,60 NF.

« En un minimum de pages, il contient presque tout ce qu'il faut pour faire le catéchisme avec succès. »

●

R. P. H. M. LAVOCAT, O. P.
TEMOIN ET CHEVALIER DU CHRIST
Retraite de Confirmation
(12 × 18), 100 p., 2,50 NF. (franco, 2,75 NF.)

Recueil doctrinal et pastoral pour Retraite de Confirmation pour Instruction sur le St-Esprit pour toute Retraite à des adolescents ou des jeunes.

●

Simples réflexions sur la **PASTORALE DES VOCATIONS SACERDOTALES**
par M. le chan. VAUTHIER
et
BIBLIOGRAPHIE SUR LE PRETRE
par M. le chan. DONOT
1 fasc. in-8, 16 p., 2 colonnes (franco : 0,50 NF.

Ce fascicule est le « tiré à part » des articles parus dans les nos 14 à 19 de la revue. Sous cette forme, leur usage sera plus facile et cette source très riche plus facilement accessible.

Tirage limité

Vient de paraître :

A. G. MARTIMORT

L'EGLISE EN PRIERE

Introduction à la liturgie

Avec la collaboration de

R. Béraudy – B. Botte – N. M. Denis-Boulet – B. Capelle – A. Chavasse I. H. Dalmais – B. Darragon – P. M. Gy – P. Jounel – A. Nocent – A. M. Roguet – O. Rousseau – P. Salmon.

Au plan doctrinal comme au plan historique, ici plus que jamais inséparables l'un de l'autre, l'initiation à la liturgie, à son intelligence, à sa pratique, bénéficient ici des recherches, de la réflexion théologique, de l'expérience pratique accumulées par un si vaste renouveau, lequel s'est traduit par une considérable réforme de la législation elle-même, inséparable désormais des précisions capitales apportées par le magistère. Ce sont quelques-uns des artisans les plus efficaces, en même temps que des experts les plus sûrs, de tout cet effort de ressourcement et de réforme qui se sont réunis pour donner à notre génération les vues renouvelées qu'une réalité si merveilleusement rajeunie et ranimée réclamait. Aussi bien comme initiation théorique et pratique, comme recueil de références ou comme point de départ de toutes les études et de tous les efforts pratiques ultérieurs, ce manuel qui est en même temps une synthèse passionnante, s'imposera pour de longues années.

Un volume relié linson (15 x 22 cm.) sous jaquette,

16 hors texte . . . . **29,70** NF (T. L. en sus)

DESCLÉE & C^ie^

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 26. — 29 Juin 1961

QUESTIONS ŒCUMENIQUES

SOMMAIRE. — 1. *Qu'attendons-nous du Concile ?* — 2. G. Tavard, *Petite histoire du mouvement œcuménique*. — 3. Dom Botte et collaborateurs, *Le Concile et les Conciles*.

Nombreux sont les ouvrages qui nous mettent dans l'attente du Concile, ou nous y préparent plus ou moins directement. Nous en avons choisi trois qui rendront des services différents. Le premier commence une série d' « Etudes pastorales » : c'est un travail collectif capable d'éveiller l'intérêt de nombreux lecteurs grâce à la variété même des questions soulevées. Le second, dans une édition commode, offre une information générale, mais précise et de grande valeur, sur l'histoire du mouvement œcuménique et plus spécialement sur l'œcuménisme catholique aux XIXe et XXe siècles. Le troisième, plus technique, groupe un ensemble de recherches sur les différents conciles et apporte une belle contribution scientifique à l'histoire de la vie conciliaire de l'Eglise. Ces trois ouvrages ont des auteurs si compétents que nous aurons profit à suivre d'assez près les enseignements qu'ils nous donnent.

* *

« **Qu'attendons-nous du Concile ?** », tel est le titre [1] sous lequel ont été groupés, pour leur donner une plus grande diffusion, plusieurs articles de la *Revue nouvelle* et de la revue *Evangéliser*. Avant d'interroger des spécialistes, l'avant-propos secoue certaines torpeurs dangereuses :

« en face de la croissance vertigineuse de la population d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, l'Eglise est-elle capable de se faire entendre ? Malgré la générosité missionnaire actuelle, il faut bien avouer que nous reculons. Rien qu'en Afrique ces trente dernières années, l'Islam a gagné quarante millions d'adeptes, l'Eglise, une quinzaine. Que dire de l'Asie et surtout de l'Amérique latine, catholique encore, mais menacée, faute de prêtres ?... »

Au second concile du Vatican qui sera le plus « catholique » qui ait jamais été réuni

« on peut être sûr que les évêques d'Asie, d'Afrique et d'Amérique crieront la détresse matérielle, morale et spirituelle de leurs peuples... Comment ne pas éprouver une immense espérance et en même temps une réelle angoisse à la pensée des terribles responsabilités qui vont peser sur les épaules du Pape et des évêques rassemblés ? Car c'est l'avenir de l'Eglise qui fera l'objet de leurs discussions : non pas seulement l'avenir d'un royaume humain, mais du règne même de Dieu confié à Pierre, aux Apôtres et à leurs successeurs. »

Comment aussi ne pas penser aux perspectives nouvelles qui s'ouvrent pour l'unité des chrétiens et pour l'évangélisation du monde ? L'événement attendu est si lourd de conséquences qu'il importe de rendre l'ensemble des chrétiens attentifs à leur responsabilité collective. C'est le but de cette publication d'éveiller l'intérêt et de contribuer à l'information qui s'impose à ce sujet.

En répondant à la question : « *Qu'est-ce qu'un concile ?* » R. AUBERT rectifie certaine présentation insuffisante. Retenons ces quelques lignes remarquables :

« A la différence de ce que certains pourraient être tentés de penser, un concile général n'est pas pour l'Eglise l'occasion d'une spectaculaire manifestation de puissance, étalant devant les yeux du monde ses états-majors au grand complet et son unité massive, afin d'en imposer par ses réalisations. Un concile œcuménique est, au contraire, avant tout, un grand acte d'humilité, où, dans la seule préoccupation d'une fidélité rigoureuse aux consignes de son Seigneur, l'Eglise se demande périodiquement, sous la lumière de l'Esprit, dans quelle mesure ses membres, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, n'ont pas perdu peu à peu de vue l'une ou l'autre de celles-ci ou, danger plus subtil, ne risquent pas d'en trahir l'esprit à travers un respect extérieur de la lettre... Il s'agit pour l'Eglise, en toute loyauté, de se demander s'il n'y a pas, non certes dans sa nature profonde mais dans son comportement concret, quelque chose à corriger afin d'apparaître à nouveau sans équivoque comme « un signe au milieu des nations » et d'enlever tout prétexte de critique ou simplement d'hésitation à ceux qui lui reprochent si souvent de faire plutôt, par certains de ses comportements extérieurs, écran à la force de rayonnement de l'Evangile. La réunion du corps épiscopal et la confrontation des vues de prélats venus des milieux les plus divers géographiquement et culturellement, apparaissent en ces cas comme la façon la plus efficace d'abord de faire l'inventaire des abus éventuels et sur tout des besoins et des aspirations des diverses fractions de l'Eglise, puis de prendre les mesures nouvelles les plus adaptées à l'ensemble et les plus conformes à l'esprit authentique de celui qui est à la fois le fondateur et le chef toujours actif de l'Eglise. »

Cette manifestation collective du rôle des évêques va mettre en relief « *la collégialité épiscopale* ». R. SNOEKS étudie spécialement ce point. Comme la primauté pontificale se trouve maintenant définie, on est libéré des tendances du conciliarisme qui mettait le concile au-dessus du Pape et c'est dans une atmosphère sereine que l'on peut étudier désormais l'aspect collégial de la fonction épiscopale. Il est évident aussi qu'à cause d'une représentation épiscopale beaucoup plus « catholique » que dans les précédents conciles, la responsabilité mission-

[1] In-8 (14 × 21), Bruxelles, « La Pensée catholique », 1961.

naire du corps épiscopal sera aussi beaucoup plus manifeste.

Le P. Hamer aborde ensuite la question du *concile œcuménique dans la perspective de l'unité des chrétiens*. Après les premiers tâtonnements sur la portée du futur concile au sujet de l'unité, la pleine lumière est maintenant faite : il ne s'agit pas d'un concile d'union comme ceux de Lyon en 1274 et de Florence en 1438-1439, mais l'unité des chrétiens n'est pas pour autant éliminée des préoccupations conciliaires. Le travail de rapprochement qui s'impose est d'autant plus difficile que la séparation a engendré la méfiance. L'A. fait quelques remarques intéressantes sur l'analyse psychologique de quelques groupes.

« Le protestantisme français reste marqué aujourd'hui encore par des violences consécutives à la révocation de l'Edit de Nantes. A partir de 1685, une persécution systématique et prolongée rend impossible l'exercice du culte protestant... Le culte protestant se rétablit au désert, dans des sites isolés. Mais la menace constante du danger, la nécessité de vivre sa religion dans le mystère et l'insécurité, va marquer désormais le caractère de ce protestantisme, son esprit de résistance.

Nous trouvons une situation semblable, presque parallèle, en Irlande. L'Angleterre a voulu imposer de force sa religion au peuple irlandais. Elle n'est parvenue qu'à gagner une petite minorité. La résistance de la majorité fut renforcée par les mesures répressives des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La tolérance promise par Guillaume III en 1691 ne fut pas appliqué. Pour la liberté du culte et celle de l'éducation, il faudra attendre l'extrême fin du XVIII^e^ siècle. L'émancipation des catholiques n'eut lieu qu'en 1829. Elle fut suivie d'ailleurs d'une expansion rapide. Dans la vie quotidienne, la vitalité du catholicisme irlandais est d'une qualité exceptionnelle. Mais dans son âge adulte, ce catholicisme reste marqué par les souffrances de sa jeunesse. Les conséquences en sont grandes. Il ne faut pas oublier que s'il y a quatre millions d'Irlandais en Irlande, il y a plusieurs dizaines de millions d'Irlandais dans le reste du monde. L'histoire des souffrances du peuple irlandais continue à marquer une grande partie de la psychologie du catholicisme anglo-saxon. C'est une chose capitale que le catholicisme continental ne peut jamais oublier. »

Ces lignes très éclairantes montrent à quel point sont nécessaires les échanges entre groupes confessionnels différents pour que s'abattent les obstacles venus de mentalités trop repliées sur elles-mêmes.

Une petite *enquête* faite auprès d'une centaine de prêtres belges et français donne un aperçu sur quelques aspects de la mentalité de catholiques dans l'attente du Concile. Il faut reconnaître qu'

« on est jusqu'ici peu sensibilisé au Concile ». Il apparaît comme quelque chose de lointain, qui se déroulera en dehors du peuple chrétien ; affaire de la hiérarchie seulement... Les aspirations pastorales sont assez nettes, du moins dans leur orientation générale :

a) De grâce, pas de nouveau dogme... et encore moins d'anathèmes ;

b) Une doctrine plus équilibrée de l'Eglise, caractérisée par une remise en valeur du rôle de l'épiscopat et de la place du laïcat ;

c) Une certaine décentralisation permettant une meilleure adaptation des Eglises aux nécessités locales ;

d) Mise sur pied d'une possibilité de pastorale d'ensemble par la redéfinition de la paroisse, l'établissement d'un apostolat fonctionnel, etc. ;

e) Poursuite des adaptations liturgiques déjà amorcées ; retour à plus d'authenticité et de vérité ;

f) Quelques adaptations concernant le clergé : costume, soutien, limite d'âge... »

Sur cette dernière question nous trouvons aussi quelques suggestions dans l'article suivant de F. Houtart : *Les structures de l'Eglise*.

« Proposer pour les fonctions ecclésiastiques de gouvernement une limite d'âge n'est pas un acte irrespectueux. Il ne s'agit pas de mettre en cause ni la compétence, ni l'autorité de personne, mais simplement la valeur du système comme tel.

Tous les corps constitués ont adopté, dans la vie civile, une limite d'âge. C'est même le cas dans la magistrature. Assez récemment les universités, même à Rome, se sont vu imposer une limite de 70 ans pour les professeurs. La même mesure devrait être adoptée pour les responsabilités ecclésiastiques de gouvernement, à l'exception du Souverain Pontife. Elle aurait l'avantage d'être parfaitement objective, de ne mettre aucune personne en cause, de permettre à ceux qui ont atteint cet âge de servir de conseillers et d'assurer un fonctionnement plus normal des divers organes administratifs et pastoraux.

Pour assurer une transition on pourrait suggérer, par exemple, que les personnes nommées à partir du Concile soient soumises à cette mesure, mais que les autres seraient simplement invités à le faire »[2].

Au sujet de la décentralisation dont fait mention l'enquête précédente, le même auteur reconnaît qu'elle est peut-être désirable à cause surtout de la diversité des cultures mais il reconnaît que cette mesure ne serait pas sans risque : « Il ne faut pas minimiser le danger de schisme et de formation d'Eglises locales... »

Pour ce qui regarde *les laïcs*, J. Grootaers souligne l'importance des *tâches œcuméniques* qui leur incombent. Aux théologiens catholiques mettant en valeur certains aspects de la doctrine, ne peut-on pas demander : êtes-vous sûrs de rester dans l'orthodoxie de votre propre Eglise quand on voit la communauté catholique ne pas vivre de cette plénitude de foi ? Une dissociation entre la foi vécue par les chrétiens et la foi enseignée est dangereuse. H. Jedin, historien du Concile de Trente, constate que l'opposition de Luther au caractère sacrificiel de la messe provient des malentendus de la dévotion populaire.

« A nos yeux, écrit l'auteur, l'Eglise totale existe dès aujourd'hui et c'est l'Eglise catholique ; mais le jour où cette totalité sera vécue dans le témoignage concret, évident, de la vie de tous les catholiques, le jour où elle sera proclamée « sur les toits », l'Eglise romaine apparaîtra à tous ses frères séparés ce qu'elle est vraiment : la Maison du Christ (cf. Ch. Moeller, in : *Irénikon*, 1951, p. 343). »

Il s'agit en somme de tendre vers cette catholicité qui est comme « une capacité toujours neuve à vaincre chaque nouvelle menace de particularisme ». Pour ne prendre qu'un exemple, « ne serait-ce pas du particularisme que de présenter l'offertoire, la consécration et la communion comme les trois parties principales de la Messe, en igno-

[2] Remarquons cependant que la hiérarchie ecclésiastique, qui est de droit divin et suppose, dans l'épiscopat, la plénitude du sacerdoce n'est pas pleinement assimilable à une Administration purement humaine.

rant complètement le service de la Parole ? Et pourtant c'est ce que le catéchisme officiel de nos diocèses (belges) apprend toujours à nos enfants en 1960. »

Ce détail nous rappelle qu'il y a des « *adaptations pastorales* » à faire « *au service de l'unité* ». P. LEEMANS s'attache à ce point et indique les transformations qui se font actuellement dans l'Eglise catholique et qui facilitent un rapprochement avec les protestants. Le renouveau de la liturgie, le mouvement biblique qui redonnent à la Parole de Dieu son importance dans la vie chrétienne, le rôle des laïcs dans l'Eglise, tous ces facteurs positifs dans la recherche de l'unité contribuent à donner à l'Eglise une splendeur attirante. On rêve du jour où, selon le mot du Pape, nous pourrons dire à tous ces autres qui se sont séparés de nous : « Voyez, frères, c'est là l'Eglise du Christ. »

Mgr DUMONT répond ensuite à la question : *Que sera le prochain concile ?* Le directeur d' « *Istina* » trace d'abord un rapide bilan des étapes déjà franchies. Après une consultation très large, les réponses des évêques, des supérieurs généraux, des universités ont été l'objet d'un dépouillement méthodique ; des commissions ont été formées et elles travaillent actuellement à un rythme régulier. Des travaux rétrospectifs ont été demandés à des spécialistes sur le premier concile du Vatican et aussi sur les rapports entre Rome et les Eglises d'Orient. Bien des questions ont été soulevées : quelles sont celles qui seront surtout étudiées après cette vaste « auscultation » de l'Eglise en sa totalité ? On ne peut faire que quelques conjectures. Tout d'abord, le fait même de la convocation du concile rappelle que les évêques n'ont pas seulement un rôle d'informateurs auprès du Saint-Siège, mais qu'ils ont aussi à prendre ensemble des mesures pour le bien de l'Eglise universelle. L'aspect collégial du gouvernement de l'Eglise devient ainsi plus manifeste. Jean XXIII a d'ailleurs souligné avec insistance qu'il était lui-même évêque parmi les évêques qu'Il appelle « Vénérables Frères » alors qu' « il appelle « Fils » les cardinaux qui sont ses créatures et son conseil ». Il serait aussi souhaitable, dit l'A., pour éviter des critiques inutiles, de préciser le sens propre et unique dans lequel le Christ est appelé Chef ou Tête de l'Eglise.

Que sera le prochain concile ? La réponse, en fait, dépend de tous les chrétiens :

« Il serait beau de voir tout le « corps de l'Eglise » s'intéresser activement à un concile qui le concerne tout entier. Quel bel et fructueux effort de réflexion collective cela supposerait ! Quel approfondissement du sens de l'Eglise dans notre clergé et chez nos fidèles ! Ce serait, évidemment, une consultation hiérarchisée dont nos évêques porteraient au concile les résultats passés déjà au crible d'une saine critique... Cela peut se faire sans bruit, sans tapage, avec d'autant plus de sérieux qu'on y mettra plus de discrétion... »

Sur les échos produits, chez les frères séparés, par la convocation du concile, viennent ensuite deux études. P. KOVALESKY décrit l'accueil très favorable des Orthodoxes à l'annonce de la décision romaine.

« On comprendra mieux, écrit-il, l'intérêt des Orthodoxes pour le concile occidental si l'on se souvient qu'ils attendent leur concile oriental depuis des siècles. »

Du côté protestant, les réactions sont beaucoup plus mélangées. J. N. WALTY, O. P., relève les opinions assez disparates provenant du protestantisme de langue allemande.

Le livre si riche d'informations et de suggestions se termine par des *schémas de cercles d'étude* sur le concile, schémas dus à T. DHANIS.

* *

Après cet aperçu sur de multiples questions soulevées à propos du futur concile, prenons maintenant un peu de recul pour mieux voir le contexte historique dans lequel va s'inscrire l'événement appelé déjà Vatican II ; nous le ferons grâce au livre [3] de Georges TAVARD, A. A., **Petite histoire du mouvement œcuménique.**

Bien que nous ayons déjà de bonnes initiations à l'œcuménisme, il nous manquait, en langue française, une présentation historique de l'œcuménisme catholique. Le petit livre du pasteur Paul Conord traite surtout de l'œcuménisme protestant et s'attache spécialement à « l'Eglise réformée » de France. Il convenait de ne pas laisser dans l'ombre la contribution romaine au dialogue, contribution qui est plus importante qu'on pourrait le croire si on ne s'arrête pas aux seules décisions officielles et si l'on tient compte de l'existence d'une théologie de l'œcuménisme chez les catholiques. Il est cependant évident que l'œcuménisme des catholiques ne peut se comprendre si on ne tient pas compte de celui des chrétiens séparés ; aussi l'auteur prend-il soin de mener de front des enquêtes à travers les différentes confessions.

Après une vue générale sur l'ensemble des *schismes* et sur les tentatives de *réunion*, dont quelques-unes ont réussi, — c'est le cas de l'Eglise maronite revenue à la communion catholique depuis 1181 — l'exposé s'inscrit dans une trame historique et se divise en deux parties : 1° le XIX^e^ siècle ; 2° le XX^e^ siècle. Le développement de chaque partie est jalonné de titres un peu mystérieux pour piquer la curiosité du lecteur. Le « *Cosmopolitisme* » de la chrétienté nous est d'abord présenté comme travaillé dans le monde protestant par divers mouvements : le piétisme, le libéralisme, l'élan missionnaire, qui, en fait, ont contribué à une unification progressive. Quelques « *voix prophétiques* » se font entendre, au XIX^{e} s., en faveur de l'unité. Pierre-Antoine Rabaut (1745-1808), un protestant français, lance en 1806 un appel à l'union de toutes les Eglises de la Réforme. Le danois Nicolaï Grundtvig (1783-1872), sans avoir traité explicitement du problème œcuménique, élabore une théologie d'ampleur vraiment universelle. Sören Kierkegaard (1813-1855) a eu aussi une influence qui a ouvert le protestantisme à l'angoisse de l'unité. Cependant il s'agissait toujours d'une unité protestante : c'est l'anglicanisme qui posa explicitement la question de l'unité catholique comme telle.

[3] In-8 (14 × 19), 235 p., 7,53 NF. Paris, Edit. de Fleurus, 1961.

Le XIXe siècle

L'ensemble du mouvement d'*Oxford* se tournait volontiers vers Rome. Pusey, resté fidèle à l'anglicanisme, même après la conversion de Newman, désirait l'union avec l'Eglise catholique. L'A.P.U.C. (Association pour la promotion de l'union de la chrétienté) établie en 1857 avait parmi ses fondateurs un prêtre anglican Frédéric Georges Lee (1832-1902) et des catholiques comme A. W. Pugin (1812 - 1852) et Ambrose Phillips de Lise (1809-1878). Au sujet de l'attitude pratique à adopter vis-à-vis des autres chrétiens, l'anglican Frédéric Denison Maurice (1805-1872) est un génial précurseur qui mérite d'être encore suivi, même si sa théologie est loin d'être sans faille. Du côté catholique il convient de rappeler la lettre remarquable d'un évêque irlandais, Mgr James Warren Doyle (1786-1834). Dans une communication au chancelier de l'Echiquier, cet évêque de Kildare et Leighlin proposait, en 1824, que l'on tînt des colloques théologiques pour réduire les différences entre les deux Eglises. Il devançait son époque en suggérant pour les rapports interconfessionnels la méthode du dialogue, en étant attentif à ce que nous appelons maintenant les facteurs non théologiques, en soulignant l'importance du point de vue spirituel : l'orgueil et la suffisance forment parfois une barrière supplémentaire entre les chrétiens séparés. L'évêque de Kildare était, d'ailleurs, prêt lui-même, à renoncer à son siège « sans paiement, sans pension, sans émolument, sans ambition » pour favoriser l'union.

Il faut rappeler aussi les tentatives du lazariste français Fernand Portal (1855 - 1926) et de lord Halifax (1839-1934) qui sont beaucoup plus connues. En Amérique, le catholicisme eut à découvrir, au XIXe siècle, un mode nouveau de coexistence avec le protestantisme. Sous l'impulsion de plusieurs grands évêques, John England (1786-1842), évêque de Charleston, John Ireland (1838-1918), archevêque de St-Paul, du cardinal Gibbons (1834-1921), archevêque de Baltimore, le pluralisme religieux fut regardé comme une condition de liberté, capable de faire progresser la foi catholique.

Dans le domaine de la théologie, il y eut aussi du bon travail. L'œuvre de Johann Adam Mœhler (1796-1838) est capitale ; son ouvrage : *l'Unité dans l'Eglise ou le principe du catholicisme d'après les Pères des trois premiers siècles de l'Eglise* (1825) marque l'importance du rôle de l'Esprit-Saint dans l'Eglise. Dans la *Symbolique*, le protestantisme apparaît comme ayant pris l'antithèse du catholicisme considéré par lui comme thèse ; et l'Eglise, elle, doit être et est, en fait, synthèse doctrinale.

L'originalité et la grandeur de Mœhler au point de vue œcuménique apparaît par contraste si l'on compare son œuvre à celle de Jacques Balmès (1810-1848) : *Le protestantisme comparé au catholicisme,* ou à celle de ses prédécesseurs, où domine la polémique. Il est, au contraire, dans son inspiration profonde plus proche des théologiens russes, Alexis Khomiakov (1804-1860) et Vladimir Soloviev (1853-1900) ; ce dernier d'ailleurs s'est inspiré de Mœhler dans son livre *La Russie et l'Eglise universelle* (1889).

Après les théologiens et pour terminer ce rapide bilan sur l'œcuménisme catholique, au XIXe siècle, l'auteur cite les principaux documents du Saint-Siège en faveur de l'unité. Gregory Baum dans son ouvrage récent *That they may be one : a study of papal doctrine, Leo XIII - Pius XII* (1958) a pu faire état de trente-cinq encycliques ou lettre publiées par le seul Léon XIII ; on y trouve les bases de l'œcuménisme catholique moderne. Benoît XV, Pie XI et Pie XII donneront une doctrine dont les principes essentiels se trouvent déjà dans l'enseignement de Léon XIII.

Le XXe siècle

La seconde partie, consacrée au XXe siècle, débute par l'énoncé d'une date : *dix-neuf cent dix.* C'est en cette année-là qu'eut lieu, à Edimbourg, la conférence missionnaire universelle qui est à l'origine des organismes œcuméniques et plus précisément de « Foi et Constitution ». A cette conférence vinrent converger le mouvement missionnaire, les mouvements d'étudiants et l'anglicanisme américain, Charles Brent (1862-1929), missionnaire aux Iles Philippines, exprima alors l'urgence de l'unité pour le travail missionnaire. Au programme, l'ecclésiologie était en bonne place, comme elle le fut plus tard à la conférence de Lausanne, ce qui manifestait l'influence de l'anglicanisme. En 1937, à Edimbourg, cette influence au sein du mouvement « Foi et Constitution », s'estompa au profit du protestantisme luthérien et calviniste. A Lund, en 1952, le développement de l'autorité de l'assemblée se traduisit par des jugements de valeur sur les doctrines et on fut davantage attentif aux renouveaux liturgiques contemporains. A côté de « Foi et Constitution » se développa un mouvement parallèle de « *Christianisme pratique* », « Vie et activité ». Nathan Söderblom (1866-1931), archevêque luthérien d'Upsala en fut le promoteur. La première conférence mondiale vraiment œcuménique de ce mouvement eut lieu à Stockholm en 1925. Deux tendances, que l'on retrouvera souvent, s'y manifestèrent : l'une insistait sur la transcendance du christianisme, l'autre se préoccupe davatange de la construction du royaume de Dieu sur terre. A Oxford, en 1937, une seconde conférence eut lieu et l'aspect doctrinal s'y manifesta davantage. La coordination des deux mouvements « Foi et Constitution », « Vie et action » se réalisa finalement par la constitution, à Amsterdam en 1948, du Conseil œcuménique des Eglises.

Pendant que se structurait ainsi le mouvement œcuménique en dehors de Rome, l'œcuménisme catholique progressait également. Pie X dut faire face au danger d'une corruption de la foi par le modernisme ; il put éviter un nouveau schisme et rendit possible pour plus tard une véritable union. Vers la fin de son pontificat une correspondance s'établit entre Robert Gardiner, l'un des organisateurs de « Foi et Constitution » et le cardinal secrétaire d'Etat. Benoît XV créa la Congrégation pour l'Eglise orientale et fonda l'Institut pontifical des études orientales ; il dut cependant refuser sa participation aux grandes assemblées œcuméniques pour des raisons doctrinales, l'Eglise catholique ne pouvant mettre en doute les promesses

qu'elle a reçues du Christ — *Pie XI* s'intéressa plus à l'Orient orthodoxe qu'au protestantisme. Il réorganisa l'Institut oriental, favorisa la fondation du monastère d'Amay-sur-Meuse, transféré en 1939 à Chevetogne, monastère bénédictin entièrement dévoué à la cause de l'unité. En 1928, peu après la conférence de Lausanne, l'encyclique *Mortalium animos* rappela l'importance de la doctrine : « Comme la charité a pour fondement une foi intègre et sincère, l'unité de la foi est le lien principal qui doit unir les disciples du Christ. »

La sûreté théologique fut, du côté catholique, un des traits caractéristiques des conversations de *Malines* qui se poursuivirent lentement — cinq eurent lieu en six ans — jusqu'en 1926. Relevons les sujets traités lors de la 4e rencontre, les 19 et 20 mai 1925. Mgr Van Roey donna un exposé sur « l'épiscopat et la papauté au point de vue théologique » et le chanoine Hemmer un autre sur « les rapports du Pape et des évêques du point de vue historique ». Du côté anglican, Charles Gore fit un mémoire sur « l'unité dans la diversité » auquel répondit Mgr Batiffol. Le cardinal Mercier lut un dissertation écrite par Dom Lambert Beauduin : « l'Eglise anglicane unie, non absorbée » ; toutes ces études sont de première valeur. Vers la même époque, il y eut en Allemagne des rapprochements entre les luthériens et les catholiques. Les persécutions du national-socialisme ne firent qu'intensifier les liens entre chrétiens. Le P. Max Joseph Metzger (1887-1944) fonda, en 1938, la « fraternité *Una sancta* » qui multiplia les rencontres entre protestants et catholiques. Cet apôtre de la paix, condamné pour « trahison » par les autorités national-socialistes, fut exécuté le 17 avril 1944. Lors d'un séjour en prison il avait exprimé ses idées sur l'unité dans une lettre à Pie XII. Il terminait cette lettre « en suggérant la convocation d'un concile œcuménique pour mettre fin aux séparations chrétiennes ». Il n'envisageait ce concile qu'après une longue préparation faite de « conversations confidentielles » entre catholiques et protestants. Sans s'illusionner sur la rapidité d'un tel rapprochement, il y voyait le seul espoir de réunion :

> « Je sais que cela dépasse actuellement tout ce qu'on peut espérer. Mais il me semble que seul un grand geste de foi, d'humilité et d'amour peut résoudre le problème de la destinée de la chrétienté. L'histoire de l'Eglise et aussi bien celle du monde élèveront un monument au porteur de la tiare qui commencera ce travail sur une large échelle et à celui qui peut-être le terminera plus tard » (p. 139).

Après la mort de Max Metzger l'œuvre d'*Una Sancta* se poursuit. Karl Adam écrivit, pour l'un de ses congrès, son ouvrage « *Vers l'unité chrétienne* », Mgr Lorenz Jæger, archevêque de Paderborn, fondateur de l'Institut Johann Mœhler, s'occupe spécialement des relations interconfessionnelles en Allemagne. En Hollande, l'œcuménisme est particulièrement développé. Mgr Willebrands est secrétaire de la « Conférence catholique pour les questions œcuméniques » et a été appelé, avec plusieurs membres de cette conférence, à travailler plus directement à la préparation du Concile.

En France, l'action de l'Abbé Couturier (1881-1953) est comparable à celle du P. Metzger ; il s'agit surtout d'un *œcuménisme spirituel*, avec la semaine de prière pour l'unité ; la théologie française a constitué aussi une vaste bibliothèque de l'œcuménisme catholique.

Pour l'Angleterre, le rôle du baron von Hügel (1852-1925) doit être signalé, bien que ses relations avec Alfred Loisy et George Tyrrell lors de la crise moderniste aient rendu impossible le développement d'une pensée œcuménique remarquable : le baron, en effet, assura admirablement la direction spirituelle de sa nièce qui était anglicane. Les conversations de Malines n'eurent pas partout en Angleterre un écho favorable : un jésuite, le Père Woodlock attaqua vivement le cardinal Mercier. D'autres faits positifs sont heureusement à noter. En 1913, une abbaye bénédictine anglicane, située dans l'île de Caldey, passa, avec presque tous ses membres, au catholicisme. Transférée au monastère de Prinknash, l'abbaye eut un rayonnement par son bulletin *Pax* que prolonge, depuis 1935, la revue trimestrielle *The Eastern Churches Quaterly*. Le directeur de cette revue, Dom Bede Winslow, est un des pionniers de l'œcuménisme catholique en Grande-Bretagne. Pendant la guerre de 1939, les chrétiens s'unirent, à l'appel du cardinal Hinsley (1865-1943), pour une rénovation intérieure de la patrie et s'associèrent dans un mouvement appelé le « Glaive de l'Esprit » (cf. *Ami*, 1947, p. 321-26).

De son côté, l'Amérique se trouve dans une situation bien différente au sujet de l'œcuménisme. Le dialogue théologique est rare à cause du caractère peu doctrinal du protestantisme américain. Les erreurs du P. Léonard Feeney ont amené le Saint-Office, en 1949, à préciser la portée de l'axiome « Hors de l'Eglise point de salut », ce qui écarte déjà quelques obstacles à l'unité. Le P. Gustave Weigel a fait connaître l'œcuménisme qui, aux Etats-Unis, ne peut pas avoir simplement une forme spirituelle : il doit aussi se poser au plan social. En face des conceptions européennes, les américains lancent un appel au réalisme.

« *Route de Malagnon* », ce titre un peu énigmatique du chapitre 10, nous conduit à une meilleure connaissance du Conseil œcuménique des Eglises dont le secrétariat permanent s'est installé à Genève sur cette route fameuse. Ce conseil comprend un comité central d'une centaine de membres, qui représentent les différentes Eglises associées : ce comité central se réunit à peu près annuellement. Un comité exécutif, convoqué environ tous les six mois, doit appliquer les décisions générales. Le conseil œcuménique ne prétend pas être une super-Eglise, ni la sainte Eglise du Seigneur. Il est un organisme de rencontre et de coordination qui rappelle aux Eglises l'idée de l'unité chrétienne : il facilite les échanges et les critiques fraternelles sur le plan des collectivités. En 1954 a eu lieu à Evanston la seconde assemblée générale sur le thème « le Christ espérance du monde ». Le thème de la prochaine assemblée qui doit avoir lieu à la Nouvelle Delhi est « la Seigneurerie du Christ sur l'Eglise et sur le monde ».

Efforts contemporains

Les désirs de rapprochements entre confessions différentes prennent corps d'une façon assez variée. On distingue, en ordre d'intimité croissante, des collaborations, des intercommunions et des unions. Parmi les collaborations on peut citer la Fédération des Eglises protestantes de France qui a servi d'exemple à bien d'autres groupements analogues en Allemagne, en Angleterre, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Australie. Des intercommunions existent quand les membres de différentes confessions peuvent recevoir ensemble la sainte communion : dans l'anglicanisme ce mode de relations existe avec une reconnaissance mutuelle du « Livre de la prière commune ». Pour les unions, le cas le plus étrange est celui qui donna naissance, en 1957, à l'Eglise de l'Inde du Sud. « Pour la première fois dans l'histoire, une section de la communion anglicane quittait celle-ci pour former avec des protestants de la même région, une nouvelle Eglise. Les diocèses anglicans de Madras, Travancore, Tinnevelly et Dornakal s'unirent à des Calvinistes et des méthodistes » (p. 187). Cette réalisation est assez aventureuse car les difficultés dogmatiques ne manquent pas, en particulier au sujet de l'épiscopat dont les anglicans reconnaissent la nécessité.

On sait pourtant que ceux-ci ont été l'objet d'un jugement dont les conséquences sont particulièrement graves : Léon XIII a déclaré les ordinations anglicanes invalides (1896). Cette condamnation n'a pas été sans répercussion dans le monde orthodoxe qui fut appelé, à son tour, à prendre position. Certains théologiens se montrèrent favorables à la validité des ordres anglicans, d'autres — et l'Eglise de Grèce en particulier — se montrèrent réticents. Le synode de Moscou, de 1948, fut lui aussi négatif. Cette intransigeance de l'Eglise orthodoxe russe est partagée par celles d'Alxexandrie, d'Antioche, de Roumanie, de Bulgarie, de Yougoslavie, de Pologne et d'Albanie. Les orthodoxes cependant ne se sont pas refusés à prendre une part active au mouvement œcuménique ; leur présence apporte un enrichissement doctrinal certain, ce qui, du point de vue catholique, est particulièrement précieux. Entre Moscou et Cantorbery se sont même créés, depuis 1955, des liens cordiaux : une délégation russe est venue en Angleterre et des anglicans furent invités, en juillet 1956, à une rencontre théologique organisée à Moscou.

Orientations ?

Le tour d'horizon, que nous venons de terminer avec Constantinople et Moscou, nous invite à poser une *ultime question :* y a-t-il actuellement dans le mouvement œcuménique des orientations précises vers le catholicisme ? — Nous pouvons répondre oui, en citant l'anglo-catholicisme, pour l'anglicanisme, le « Rassemblement » (*Die Sammlung*) pour le luthéranisme allemand et aussi, avec des nuances, le groupe de Hilversum pour le calvinisme. Bien que l'anglo-catholicisme ait été de peu de poids jusqu'ici dans les cercles œcuméniques, qu'il ait aussi peu d'influence dans l'attitude des prélats anglicans, il est représenté par des auteurs de première valeur : Gregory Dix (1901-1952), T. G. Jalland, E. L. Mascall, G. Hebert, Edwyn Hoskyns (1884-1937), J. V. Casserley, L. S. Thornton. L'anglo-catholicisme cherche à restaurer l'importance de la tradition dans le protestantisme. « Seul un retour au catholicisme des Pères de l'Eglise permettra la réunion chrétienne. Il s'agit de développer non un œcuménisme des branches, mais un œcuménisme des racines » (p. 209). C'est vers la plénitude catholique qu'il faut tendre. William H. Dunphy écrivait : « Le plan de « l'Inde du Sud » échoue parce qu'il cherche une réunion de la chrétienté sur la base minimale au lieu d'une base maximale, la base de la catholicité. »

Le « Rassemblement » commença en Allemagne en 1954. Il se définit lui-même de la façon suivante :

> « Le *Sammlung* est une association de luthériens, hommes et femmes, clergé et laïcat, qui ont entendu l'appel divin à la réunion de la chrétienté divisée, et qui prient et œuvrent dans l'espoir que les Eglises réformées, pour leur perfectionnement et pour le bien futur de toute l'Eglise de Dieu, puissent trouver leur place indispensable dans l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. »

Hans Asmussen, Max Lachmann, Wolfgang Lehmann collaborent à ce mouvement qui vise à un rapprochement luthérien-catholique. Le « groupe de Hilversum » fait un travail analogue au *Sammlung* dans le calvinisme des Pays-Bas : il met cependant davantage l'accent sur la liturgie et l'ecclésiologie et il s'oriente plutôt vers la communion anglicane. Cette importance donnée à la liturgie se retrouve aussi à Taizé, dont on sait également le rayonnement.

Et maintenant s'ouvrent devant nous de nouvelles perspectives d'avenir : nous allons « *Vers un concile* ». Déjà le pontificat de Pie XII écartait certains obstacles. Le Pape prit en particulier une position doctrinale importante sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat au sujet du pluralisme religieux. Dans une allocution du 6 décembre 1953 devant l'Union des Juristes italiens il traita « l'une des questions qui se présente dans la communauté des peuples, c'est-à-dire la cohabitation pratique des communautés catholiques avec les non catholiques ». La conclusion fut que la tolérance des croyances que l'on estime erronées est, dans certains cas, un devoir. Bien des conflits entre chrétiens de confessions différentes se trouvant ainsi condamnés par l'Eglise elle-même, l'atmosphère des relations entre chrétiens séparés devenait plus sereine. Pie XII eut bien d'autres gestes analogues, mais il est évident cependant qu'avec Jean XXIII l'œcuménisme catholique entre officiellement dans une phase nouvelle. Retenons simplement pour être bref ce que le pape disait aux Cardinaux le 29 janvier 1959, après leur avoir fait connaître son intention de convoquer le Concile :

> « Nous implorons... une invitation renouvelée aux fidèles des communautés séparées à nous suivre, elles aussi, aimablement, dans cette recherche de l'unité et de grâce à laquelle tant d'âmes aspirent de tous les points de la terre » (*Doc. cath.*, 29 février 1959, n° 1300, col. 388).

En suivant ainsi l'exposé de cette histoire du mouvement œcuménique nous constatons avec quelle

compétence le P. Tavard a su donner, en un volume réduit, une information de première valeur. Il a su choisir les faits caractéristiques et nous fournir une vue d'ensemble du mouvement si complexe de l'œcuménisme catholique. Pour compléter maintenant notre information du contexte historique dans lequel va se situer le futur concile, une meilleure connaissance des conciles du passé est importante ; c'est ce que nous trouvons dans l'ouvrage suivant.

* *

B. Botte, H. Marot, P.-Th. Camelot, Y. Congar, H. Alivisatos, G. Fransen, P. de Vooght, J. Gill, A. Dupront, R. Aubert. **Le Concile et les Conciles.** *Contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Eglise* [4].

Ce livre rassemble une douzaine d'études rédigées par des spécialistes qui se sont rencontrés, en 1959, au monastère de Chevetogne. Nous ne pouvons donner qu'un aperçu des richesses de cet ouvrage en indiquant les sujets qui ont été traités.

Dans l'introduction, Dom Olivier Rousseau précise l'idée directrice qui commande toutes ces études. Il s'agit de cerner d'aussi près que possible l'ecclésiologie qui se manifeste aux époques les plus importantes de la vie conciliaire. Des spécialistes de l'histoire de l'Eglise ont fait, ici, quelques coups de sonde. Le sujet est d'ailleurs si vaste qu'il a été repris dans un autre colloque à Strasbourg et qu'il a donné lieu ainsi à une publication encore plus volumineuse, restreinte pourtant à « *L'Ecclésiologie au XIX^e^ siècle* » [5]. Les enquêtes historiques de Chevetogne touchent au contraire à presque tous les conciles œcuméniques, aussi D. O. Rousseau a-t-il pris soin de donner une bibliographie sur les grandes collections des Actes des Conciles parues depuis le XVI^e^ siècle [6].

Enquête historique

Avec le chapitre I^er^ s'ouvre l'enquête historique : elle commence par l'Eglise primitive. C'est Dom Bernard Botte qui fait ce travail et qui l'expose sous le titre : *La collégialité dans le Nouveau Testament et chez les Pères apostoliques.* Soulignant le contraste qui existe entre les caractères à la fois eschatologiques et charismatiques des communautés primitives et la constitution de l'Eglise, élaborée entre 325 et 451, il se demande s'il y a entre ces deux états successifs des assemblées chrétiennes une discontinuité ou un développement continu. La réponse de l'historien est en faveur d'un développement sans mutation brusque. Pour suivre ce développement, l'A. en analyse certains éléments : fondation de l'Eglise sur le collège apostolique, tradition apostolique, autorité vivante ; des textes du N. T. puis des citations des Pères apostoliques donnent une meilleure connaissance de chacun de ces aspects ; finalement Dom B. insiste sur l'action de l'Esprit-Saint dans la croissance organique de l'Eglise, croissance qu'on ne saurait restreindre à un âge d'or désormais passé.

Avec Dom Hilaire Marot, il s'agit des *conciles anténicéens,* qui forment une sorte de préhistoire des Conciles œcuméniques. Le premier concile œcuménique, celui de Nicée, n'est pas arrivé en effet brusquement, sans préparation ; il ne s'explique pas simplement comme une conséquence de l'unité de l'empire : il s'insère au contraire dans un ensemble de réunions d'évêques qui commencèrent à se faire dans la deuxième moitié du second siècle. Le P. Lebreton a bien montré un article des *Recherches de Science Religieuse* (1934, p. 158-161 : « Le développement des institutions ecclésiastiques à la fin du second siècle et au début du troisième ») que la réunion des conciles locaux ou régionaux n'était pas un fait primitif. Dom H. Marot étudie donc à partir de 150 environ les assemblées épiscopales. Il traite successivement trois points : 1° les conditions à réaliser pour la réunion des premiers conciles; 2° les divers cas où l'Eglise anténicéenne a réuni des conciles dépassant le cadre provincial ou régional ; 3° certains caractères de ces conciles. En conclusion, il souligne l'importance de saint Cyprien qui est le seul à donner une esquisse quelque peu étendue sur l'ecclésiologie supposée par l'activité conciliaire.

« *Les conciles œcuméniques des IV^e^ et V^e^ siècles* » sont l'objet du chapitre suivant. Le R. P. P.-Th. Camelot, O. P. n'a pas voulu faire une monographie sur chacun de ces conciles ; mais laissant de côté, dans une note finale, ce qui intéresse le cas assez particulier du concile de Constantinople de 381, il traite d'une façon synthétique pour Nicée (325), Ephèse (431) et Chalcédoine (451) les questions suivantes : 1° la convocation de ces conciles ; 2° leur composition, leur œcuménicité ; 3° la présidence du concile ; 4° l'ecclésiologie des conciles ; 5° la confirmation du concile. Les résultats de cette enquête sont importants. En voici quelques-uns :

> « Dans la pensée de l'Eglise des IV^e^ et V^e^ siècles, le concile œcuménique est une assemblée d'évêques, qui, si réduit que puisse être leur nombre, et quasi exclusivement orientale leur origine, ont conscience de représenter l'Eglise universelle, d'Orient et d'Occident : la présence des représentants de l'évêque de Rome assure le lien entre les deux parties du monde chrétien. Ils ont conscience de continuer le collège apostolique, au milieu duquel trône le Christ lui-même, et dans lequel est présent et agissant le Saint-Esprit.
>
> Ils sont les dépositaires et les représentants de la Tradition apostolique, les interpètes de l'Ecriture ; leur unanimité exprime la foi de l'Eglise.
>
> Le Concile, c'est l'expression unanime et solennelle de la foi de l'Eglise universelle, telle qu'elle est conservée dans l'Ecriture, et qu'elle vit dans la Tradition apostolique. »

Après l'étude de ces quatre premiers conciles œcuméniques on peut se demander si ces conciles forment avec ceux qui les suivent une sorte de série entièrement uniforme. C'est à cette question que répond le P. Congar, sous le titre : *La primauté des quatre premiers conciles. Origine, destin, sens et portée d'un thème traditionnel.* Avec une profusion de textes provenant d'horizons très variés,

[4] In-8 (14 × 22), XX-350 p., 21 NF. Paris, Edit. du Cerf ; ou Edit. de Chevetogne (S.D.E.C.), 1960.

[5] *Revue des sciences religieuses,* n^os^ 2, 3, 4, avril-juillet-octobre 1960.

[6] On trouvera une bibliographie analogue, mais non entièrement identique, dans le livre de Hubert Jedin, *Brève histoire des conciles,* p. 205-207.

le P. Congar établit solidement l'existence de ce thème de la primauté des quatre premiers conciles. Ce fait historique a des conséquences intéressantes pour l'unité.

« Le dialogue entre l'Orient orthodoxe et l'Occident catholique est repris aujourd'hui dans des conditions nouvelles et favorables. Tôt ou tard on abordera la question des conciles œcuméniques et de leur nombre. Il ne nous appartient pas de préciser quelle pourrait être la position orthodoxe : ouverte ou raide. Il nous appartient de préparer, du côté catholique, les bases de propositions qui pourraient venir à la rencontre d'une attitude orthodoxe ouverte... Dans l'ensemble de la tradition, ni les papes, ni les théologiens, ni les synodes eux-mêmes, n'ont mis tous les conciles sur le même plan, pas même ceux que nous rangeons aujourd'hui dans la même catégorie d' « œcuméniques » et dont, d'ailleurs, il n'existe pas à proprement parler de liste officielle. Déjà le Père V. Grumel proposait de faire une distinction entre conciles proprement œcuméniques et conciles généraux. La fluidité du vocabulaire jusqu'à l'époque moderne, bien connue des historiens, permettrait à coup sûr certaines distinctions, au niveau même des expressions. Le principal est d'admettre d'abord, au niveau des principes, des possibilités d'étagement. Nous serions heureux si la présente étude, en rappelant un « cas » réel, aidait les théologiens, canonistes et hommes d'Eglise, à envisager de façon positive un problème qui pourrait se poser un jour à eux » (p. 109).

C'est justement un orthodoxe, le professeur Hamilcar S. ALIVISATOS de l'Université d'Athènes qui donne ensuite un exposé sur *les Conciles œcuméniques, V,ᵉ VIᵉ, VIIᵉ et VIIIᵉ*. L'auteur commence par souligner l'importance des rencontres personnelles pour faciliter entre chrétiens désunis la connaissance mutuelle indispensable aux rapprochements officiels futurs. Cependant l'unité apparaît encore lointaine à en juger par l'exposé qui nous est offert ici, exposé d'ailleurs assez rapide, sur les conciles eux-mêmes. La disjonction entre l'autorité suprême des conciles œcuméniques envisagés sans le pape et l'autorité du pape lui-même est affirmée avec une certaine insistance. Mais cette disjonction est-elle possible ? Qui pourrait convoquer un concile œcuménique sans avoir une autorité universelle ? Du côté orthodoxe, N. Afanassieff le reconnaît : « Il n'y a pas de chef pan-orthodoxe de l'église, et, par conséquent, la convocation du concile est en fait impossible... Il faut que je note encore une fois qu'il est erroné d'argumenter contre la primauté en partant du principe conciliaire. » (*La Primauté de Pierre*, p. 21). Qu'un concile œcuménique ne puisse se décider et se maintenir sans l'autorité universelle du Pape nous en aurons une preuve étonnante dans l'histoire du concile de Constance. Mais avant d'en arriver à cette heure, maintenant pour nous si riche de leçons sur les rapports du concile et du Pape, il faut nous arrêter un peu au Moyen Age.

Conciles du Moyen Age

C'est Gérard FRANSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain qui traite « *L'ecclésiologie des Conciles médiévaux* ». Son étude apporte une intéressante réponse partielle au désir du Père Congar de trouver un « étagement », une différenciation hiérarchique aussi précise que possible entre les conciles. G. Fransen constate, en effet, qu'il y a eu des conciles appelés généraux, même présidés par le pape, qui n'ont pas été canoniquement reconnus comme œcuménique. Quand l'ambassadeur de Frédéric II s'efforce de nier le caractère œcuménique du 1ᵉʳ Concile de Lyon (1245), le pape lui répond :

« Tous les prélats, les princes ont été convoqués et le concile comprend un assez grand nombre de patriarches, d'archevêques et d'évêques, etc... Si les évêques ne sont pas venus au concile en plus grand nombre, la faute en est à l'empereur qui a empêché de venir tous ceux qui dépendaient de lui. »

« On peut en déduire, semble-t-il, écrit alors l'auteur, que dans la doctrine de l'époque, un concile œcuménique était celui qui, convoqué par l'autorité légitime (le pape), réunissait en fait des évêques de tous pays, dûment convoqués, pour délibérer des affaires de la chrétienté » (p. 128).

Après avoir constaté que cette description du caractère œcuménique s'applique au quatre conciles du Latran de 1123, 1139, 1179 et 1215, comme au 1ᵉʳ Concile de Lyon, l'A. examine comment ces conciles se considèrent eux-mêmes, quelle est la titulature qu'ils emploient ou qu'on emploie pour les désigner. De l'examen de ces textes, il semble résulter « que le pape lui-même légifère. Le concile est son conseil, mais jamais le concile n'a la parole. Le pluriel employé est un pluriel majestatif: « *sicut olim aperte distinximus et nunc sancti approbatione concilii confirmamus* », dira Innocent III (c. P., IV Latran). Faut-il s'en étonner tellement ? C'est la première fois que des conciles « généraux » sont présidés personnellement par le pape. Par ailleurs il s'agit non de questions de foi (sauf IV Latr. c. 1), mais de législation universelle » (p. 132). L'auteur remarque en outre que le *sacro approbante concilio* « sera bientôt remplacé par *de consilio fratrum nostrorum :* au concile succèdent les cardinaux dont le rôle ne fera que s'accroître » (p. 134).

Quelques points sont l'objet d'une étude brève et précise : la représentation de l'Orient, les patriarchats, l'épiscopat.... puis, pour terminer, il s'agit de l'ecclésiologie proprement dite, de la place du pouvoir pontifical dans l'Eglise. Grâce au livre de B. Tierney, *Foundations of the Conciliar Theory*, on peut donner rapidement le sens exact du principe affirmé au décret de Gratien : « *Prima sedes a nemine judicatur* » avec la célèbre restriction « *nisi deprehendatur a fide devius* » (dist. 40, c. 6). Nous sommes ainsi préparés à aborder les difficultés que va connaître l'Eglise aux XIVᵉ et XVᵉ siècles, au sujet des rapports du Concile et du pape.

Dom Paul de VOOGHT intitule sa belle étude : *Le Conciliarisme aux conciles de Constance et de Bâle*. Pour être bref on peut dire que le conciliarisme consiste à placer le concile au-dessus du pape. On le rencontre dans le *Defensor pacis* (1324) de Marsile de Padoue et, ce qui est moins habituellement reconnu, chez les canonistes du Moyen Age depuis Gratien (XIIᵉ siècle) jusqu'à Zabarella († 1417). A Constance, pour sortir du schisme, il fallait trouver une solution : le conciliarisme avait toutes les chances de se développer et de s'imposer. Le pape ne devrait-il pas être soumis en principe

aux pouvoirs législatif et judiciaire exercé par le concile général ? N'est-il pas seulement l'organe suprême de l'exécutif dans l'Eglise ? Beaucoup le pensaient avec des modalités différentes, mais ce n'est cependant que sous le coup de l'émotion causée par la fuite de Jean XXIII que le concile fixe trois décrets marqués par le conciliarisme.

« Le premier détache le concile de Jean XXIII. Le second, qui est aussi le principal, déclare que le concile de Constance est un concile général et que les conciles généraux sont supérieurs au pape. Le dernier — le décret *Frequens* — fixe la périodicité des conciles qui auront à gouverner l'Eglise à l'avenir. »

Dom V. remarque alors très utilement : « au moment où ces décrets furent pris, il n'y avait pas de pape indiscutable à la tête de l'Eglise. Il est douteux aussi que le concile de Constance représentât alors (au moins à la date des deux premiers décrets) l'Eglise universelle, car ni les adhérents de Grégoire XII, ni ceux de Benoît XIII n'étaient représentés » (p. 150). Cette constatation sauvegarde dans les faits l'infaillibilité de l'Eglise mais il est d'autres questions difficiles :

« Au moment de clôturer le concile, Martin V — pape incontestable et incontesté — déclara approuver les décisions que le concile de Constance avaient prises *conciliariter*. Trois questions se posent ainsi : 1° Qu'est-ce que le concile de Constance a défini ? 2° Cette définition fût-elle prise *conciliariter ?* 3° Quelle est la portée de l'approbation de Martin V ? »

Après un examen détaillé de ces questions, voici ce qui apparaît historiquement fondé :

« Il est sûr que Martin V n'a pas approuvé d'enthousiasme, directement, solennellement, les décrets conciliaristes. Il paraît assez sûr aussi qu'il détestait cordialement les assemblées conciliaires et qu'il s'est efforcé de limiter la portée des décrets conciliaristes. Mais il prit part personnellement à la promulgation du décret *Frequens* (avant son accession au souverain pontificat). Devenu pape il ne condamna pas le conciliarisme. Il exigea, au contraire, des hussites, de reconnaître le concile de Constance comme un concile général. Il approuva de manière expresse ce que celui-ci avait défini *conciliariter* et par là même, implicitement, les décrets *conciliaristes* » (p. 161).

On voit à quelles conclusions nuancées aboutit cette enquête ; elle apporte une illustration à la définition du premier concile du Vatican qui précise les conditions dans lesquelles s'exerce l'infaillibilité pontificale. Nous rencontrons d'ailleurs avec le concile de Bâle, un cas analogue à celui de Martin V. Eugène IV, en effet, dans un moment de dépression a approuvé la supériorité du concile sur le pape sous la forme prônée à Bâle. Ces deux approbations conclut l'auteur n'ont pas eu

« ce caractère de solennité exigé par le concile du Vatican. Il s'agissait bien, dans les deux cas, d'un dogme. Dans les deux cas aussi c'était bien le pape, le pasteur et docteur souverain qui parlait. Ce qu'il déclarait il le proposait à la foi de tous les chrétiens. Mais dans les deux cas, le propos ne se situait pas à ce degré suprême de la hiérarchie des enseignements qui seul est garanti par l'infaillibilité. Il s'agissait chaque fois d'un assentiment plus ou moins arraché dans le trouble et la confusion. Le double incident apporte ainsi un appoint non négligeable à la théologie de l'infaillibilité. Il met mieux en lumière cet aspect du dogme proclamé par le concile du Vatican que l'infaillibilité n'est pas une inerrance sans limite, mais au contraire, strictement limitée » (p. 181).

A ces quelques aperçus sur l'exposé de Dom de Vooght, nous ajouterons une remarque. Après la fuite de Jean XXIII et avant l'élection de Martin V, quand le concile occupait en fait la première place dans l'Eglise et qu'il aurait pu profiter au maximum de cette situation pour faire triompher d'une façon définitive le conciliarisme alors majoritaire, il ne s'est rien passé. Historiquement, c'est très étonnant. Même les décrets mentionnés plus haut et reconnus plus tard, seulement verbalement par Martin V ne changèrent rien. Le conciliarisme dont les conséquences apparurent davantage à Bâle a été finalement éliminé par la vie de l'Eglise comme une sorte de corps étranger dans le Corps du Christ.

Il revenait au R. P. Joseph GILL, S. J., auteur d'un important ouvrage *The Council of Florence*, de traiter « *L'accord gréco-latin au Concile de Florence* ». Savoir comment un tel accord a été possible ne peut nous laisser indifférents. L'auteur a soin de souligner qu'un tel accord n'a pas été improvisé, qu'il a été vraiment sincère et réel du côté des grecs comme du côté des latins. L'entente sur le point litigieux de la procession du Saint-Esprit, ne s'est réalisée que par la reconnaissance mutuelle d' « un axiome disant qu'en matière de foi les saints ne peuvent se contredire les uns les autres, puisqu'ils sont tous inspirés par un seul et même Esprit-Saint. Dire autre chose serait affirmer que le Saint-Esprit pourrait se contredire lui-même » (p. 186). Cet axiome concernant les saints n'apparut qu'après de longues discussions : avec lui « la clé, espérée depuis si longtemps, de l'union, avait été découverte » (p. 191). Entre plusieurs autres résultats de cette étude, celui-ci mérite d'être souligné car il peut contribuer à orienter les efforts des chrétiens désunis dans la recherche de l'unité.

Conciles de Trente et du Vatican

Après Florence, c'est « *Le Concile de Trente* » qui retient longuement l'attention. M. Alphonse DUPRONT de l'Université de Paris aborde le sujet en historien, dans une double perspective : il situe d'abord le concile de Trente « dans l'ensemble de la création historique moderne », puis il met en valeur « les aspects sociologiques qu'en général ni théologie ni histoire ne suscitent ». Ce second point de vue est particulièrement intéressant. Que la plupart des membres du concile soient originaires de pays méditerranéens, qu'ils n'aient jamais été très nombreux — sans que ce petit nombre mît en cause le caractère œcuménique du concile — cela donne une physionomie particulière aux différentes assemblées de Trente. De même aussi l'absence du pape ; jamais il ne vint à Trente, mais son autorité y fut prépondérante d'une façon continue par ses légats. Ceux-ci dirigèrent en fait les travaux et donnèrent un rôle de premier plan aux théologiens.

« Les docteurs sont les tuteurs des Pères. Avec cette triple caractéristique sociologique d'être, en un pourcentage très largement majoritaire, des religieux, et parmi

les familles religieuses, des Mendiants avec une forte prédominance dominicaine, enfin, avec une majorité écrasante, des Méditerranéens... La présence de la théologie mendiante médiévale, bien que diversifiée dans la complexité et la succession de ses écoles pèse d'un poids considérable sur la vie et la spiritualité tridentines. Les conséquences en sont obvies. La première est celle d'une homogénéité d'univers, d'une maniabilité de masse qui fait de la délibération théologique l'élément souvent prépondérant de la décision tridentine.

La seconde est le renforcement de l'obédience romaine, jusque dans les réserves doctrinales de Mendiants espagnols. Plus important encore le triomphe d'une habitude mentale, que nous dirions de théologien — du temps — et qui peut s'éclairer en deux aspects : d'une part la réaction naturelle de traduire en doctrine et en thèse ce qui est problème ou besoin, voire angoisse de vie religieuse ; l'exigence de condamner d'autre part, habituelle à qui pratique la discussion dialectique, les exercices d'école, indispensable surtout à qui procède de synthèses neuves, fortes encore de leur certitude d'éternel, les Sommes ou Encyclopédies du XIII^e^ siècle. Cet univers mental, nourri de l'enseignement des Universités triomphantes, pétrit la spiritualité tridentine » (p. 223).

Une autre remarque est bien éclairante. Quelques luthériens vinrent à Trente pendant l'hiver 1551-1552, mais la réunion de la commission prévue pour la discussion commune n'eut jamais lieu.

« L'absence de la rencontre et du dialogue avec l'hérétique luthérien, le seul hérétique qui en fut capable à travers le concile, conditionne un des caractères maîtres du Concile de Trente, d'être au sens brut un concile de Contre-Réforme » (p. 226).

On jugera les hérétiques sur textes : la controverse écrite, dont il ne convient pas de mésestimer cependant les services, dominera longtemps les rapports entre catholiques et protestants.

Glanons enfin cet « autre trait, plus brut, de l'univers temporel tridentin ».

« Dans la montée envahissante du capitalisme moderne, face aux problèmes moraux posés par le commerce et le trafic de l'argent, pour lesquels le calvinisme, non sans tâtonnements, est en train de prendre position, le « *corpus* » des décrets tridentins demeure silencieux. Convaincus que l'enseignement scolastique suffisait là-dessus, tout ce monde de prélats et de clercs de Trente, — la ville étant même parfois une ville d'étape, par où montait vers l'Empire le métal précieux des Indes — est-il donc resté aveugle à son temps ? L'histoire ne peut que poser la question, en une démarche d'éveil. Et constater ce silence, et aussi le comprendre, dans l'atmosphère mentale d'une assemblée trop moderne, où les réalités existentielles du présent pèsent moins pour les définitions religieuses que celles du passé, cautionnant, et de l'éternel, justifiant » (p. 243).

En un style qu'on aimerait souvent plus limpide, l'auteur stimule et guide la réflexion, en nous présentant le concile de Trente sous des aspects assez nouveaux.

Dans un dernier chapitre, M. Roger AUBERT étudie *l'Ecclésiologie au concile du Vatican*. Le sujet est si vaste qu'il faut bien se limiter. Malgré son intérêt, M. A. laisse de côté l'aspect sociologique du concile. Il lui paraît bon de concentrer son exposé sur l'élaboration et l'analyse de la constitution *De Ecclesia*, « étant donné que c'est au Concile du Vatican que nous trouvons, pour la première fois dans l'histoire des conciles, un exposé systématique sur des questions ecclésiologiques » (p. 247). Deux points sont traités successivement : 1° ce que le concile aurait voulu faire en matière d'ecclésiologie ; 2° ce qu'il a effectivement réalisé de son programme initial.

Tout d'abord, pour ce qui regarde le programme ecclésiologique du Concile, le premier schéma distribué aux Pères le 26 janvier 1870 contenait des éléments remarquables : l'Eglise, contrairement à certaines présentations courantes, était montrée, dès le 1^er^ chapitre, comme étant le Corps mystique du Christ ; on prenait soin aussi de donner un commentaire rassurant de la formule « *Extra Ecclesiam nulla salus* » et enfin, ce qui concerne le pape était bien situé dans une étude d'ensemble sur l'Eglise. Par contre, on pouvait regretter « la perspective presque exclusivement anti-protestante, sans aucun effort de confrontation avec l'ecclésiologie des orthodoxes » (p. 254), et aussi « le déséquilibre notoire entre les passages consacrés à l'épiscopat et à la papauté » (p. 255).

En face de ces lacunes et de ces points faibles, l'auteur fait cette remarque intéressante :

« On se demande, étant donné l'état de la théologie et surtout de l'ecclésiologie en 1870, qui, dans l'Eglise, aurait été capable de faire beaucoup mieux. Les temps n'étaient pas mûrs. Et l'on en vient dès lors à se dire qu'il a sans doute été providentiel que le concile n'ait pas eu le temps de mettre au point et de promulguer cette constitution sur l'Eglise. Les discussions l'auraient sans doute améliorée encore sur l'un ou l'autre point de détail, mais elle aurait conservé son caractère trop peu biblique, trop sociologique, trop juridique, et son manque de préoccupation pour les aspects communautaires. Aujourd'hui, après un demi-siècle de progrès en ecclésiologie, accompli dans une atmosphère de renouveau scripturaire et patristique, un nouveau concile pourra reprendre dans de bien meilleures conditions la formulation à la fois précise et harmonieuse de la doctrine catholique sur l'Eglise » (p. 261-262).

Pour ce que le I^er^ concile du Vatican a effectivement réalisé de son programme, on sait que seule la constitution *Pastor œternus*, traitant de la place du Souverain Pontife dans l'Eglise et de ses privilèges, a pu être mise au point. Parmi les différents discours qui préparèrent la définition celui de Mgr Gasser est particulièrement important pour comprendre la portée exacte du texte remanié.

« Il mit en relief les passages qui avaient été ajoutés pour mieux sauvegarder les droits des évêques et l'union intime qui doit toujours exister entre le pape et l'Eglise. Il souligna les diverses conditions qui sont requises pour qu'un décret pontifical fût considéré comme infaillible. Enfin, il attira l'attention sur le fait que l'objet de l'infaillibilité du pape n'est pas plus étendu que celui de l'infaillibilité de l'Eglise et ne pouvait être précisé qu'en référence à ce dernier » (p. 269).

Une brève analyse de la constitution *Pastor œternus* nous rappelle en particulier ce qui a été défini au sujet de l'infaillibilité pontificale dont les conditions d'exercice ont été bien précisées.

« Il faut que le pape parle *ex cathedra*, c'est-à-dire que, « remplissant la charge de docteur et de pasteur de tous les chrétiens » — et non pas exposant une opinion personnelle — il « définisse en vertu de sa suprême autorité apostolique » — entendant par conséquent mettre un point final à une discussion — « qu'une

doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle » (p. 277).

Avec l'infaillibilité, la primauté de juridiction du pape a été définie et l'auteur montre, pour terminer, les questions soulevées par les formulations de 1870. Un concile n'est pas un point final pour la recherche théologique : il marque, au contraire, une nouvelle période qui commence.

Conclusion

Après toutes ces études d'une exceptionnelle qualité le P. Congar donne une *Conclusion*.

Il formule d'abord, d'une façon synthétique, les principaux points d'accord ou d'opposition entre chrétiens de communions différentes puis, dans une seconde partie, il dégage certains éléments de la théologie des conciles ou de l'ecclésiologie vue dans le miroir des conciles historiquement étudiés. Après une analyse des points d'accord et d'opposition entre l'Orthodoxie et le Catholicisme, le Père Congar fait cette remarque, qui éclaire beaucoup les difficultés que l'on rencontre pour une compréhension mutuelle :

« Les faits historiques sont les mêmes pour les uns et pour les autres. Leur interprétation n'est pas la même. L'interprétation catholique des textes et des faits concernant le rapport entre les papes et les conciles réclame le bénéfice d'une théorie du développement. En l'absence d'une telle idée, on dénonce comme une nouveauté, même si les Pères du Concile ne l'ont pas fait sur le moment, telle intervention papale ; on ne valorise pas positivement de menus faits qui, dans une perspective de développement, prennent un caractère de premier indice. Mais de l'autre côté, la théorie du développement ne peut, ni courir des majorations indues, ni faire méconnaître ce qui a existé, en Orient, à l'époque même où l'on était uni, de résistance plus ou moins marquée au point de vue romain. »

Ceci met en relief l'importance d'une recherche commune sur l'amplitude et les limites du développement doctrinal. Avec le protestantisme nous sommes au fond d'accord sur l'Ecriture considérée comme règle objective de la foi : la différence entre nous porte surtout sur l'usage de l'Ecriture. Nous pensons que le sens de l'Ecriture n'est pas donné dans une lecture toute personnelle mais dans le témoignage ecclésial du Saint-Esprit : c'est dans l'Eglise que ce témoignage trouve sa plénitude, qui lui donne valeur de règle pour la foi. De même sur la question de l'autorité dans l'Eglise nous sommes en désaccord avec la pensée protestante : nous croyons qu'il existe, en effet, une autorité créée, donnée aux ministres hiérarchiques, de droit positif ou divin, relevant de l'institution divine de l'alliance.

« L'Eglise ne fait pas que *proposer* la Parole de Dieu, elle en déclare le contenu et *impose* ce qu'elle a ainsi déclaré comme une *loi* ; elle fait, des différents articles contenus dans la parole de Dieu et ainsi déclarés, des *dogmata*. La force obligatoire de ces *dogmata* ne vient pas uniquement de l'autorité toute transcendante et divine *de la vérité* elle-même : elle vient *aussi* de l'autorité dérivée de celle des apôtres et qui s'ajoute à la première, compose avec elle, étant humano-divine. »

Pour la seconde partie, sur l'ecclésiologie des conciles, il étudie cinq points : 1° la collégialité de l'Eglise ; 2° l'œcuménicité des conciles ; 3° leur pleine historicité ; 4° Ecriture et Tradition dans leurs rapports avec les conciles et l'autorité de ceux-ci ; 5° le fait conciliaire vu dans son rapport avec l'ensemble de l'histoire de l'ecclésiologie. Nous ne pouvons détailler ici tous ces points. Retenons seulement cette réflexion sur la recherche d'un concept plus capable d'exprimer la nature même de l'Eglise que celui de « *societas* ».

« Ces derniers temps, de différents côtés, on a revalorisé le concept de « Communion » qui est tout à la fois une notion homologuée en sociologie, et une catégorie chrétienne traditionnelle. A notre avis, c'est dans ce sens que va la ligne de vie de l'ecclésiologie et l'avenir consacrera les efforts qui s'esquissent dans ce sens » (p. 305).

Des perspectives nouvelles s'ouvrent donc encore ; mais avant d'aller plus loin, nous pouvons, grâce à cet ouvrage collectif que nous venons d'analyser, admirer l'étonnante variété des conciles du passé. Comme l'Eglise dont ils sont des actes majeurs, les conciles sont à la fois humains et divins; leur visage humain varie mais le même Esprit les anime. Et ce même Esprit redonnera bientôt à l'Eglise une jeunesse nouvelle. *Emitte Spiritum tuum et creabuntur et renovabis faciem terræ.*

J. PINTARD.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

LES ENTERREMENTS L'APRES-MIDI

Q. — Comment peut-on concevoir l'emploi de « célébration » entièrement en français pour des funérailles, sans messe, l'après-midi ?

J'avais cru jusqu'à maintenant, sur la foi des rubriques du Rituel, que le *Subvenite* et le *Libera* étaient obligatoires. Est-il exact que les rubriques du Rituel ne sont que des directives et des conseils, comme, par exemple, les prières en prenant les ornements ?

Si le *Subvenite* et le *Libera* sont obligatoires, tout au moins peut-on les dire en français ?

Enfin, question un peu délicate, vaut-il mieux (en dehors de toute obligation) continuer notre coutume de chanter aux enterrements les Vêpres des morts comme le « prescrit » le Rituel ou, au contraire, organiser une « célébration » entièrement en français, pour donner satisfaction à nos fidèles ?

Peut-on soutenir dans ce cas que, de préférence à un Office liturgique que nos fidèles ne comprennent pas, il vaut mieux une paraliturgie bien organisée ?

R. — 1. *La valeur des rubriques du Rituel.*

La question soulevée est, au fond, celle-ci : peut-on transgresser une règle formelle énoncée en toutes lettres dans le Rituel ? Or, il est absolument interdit de modifier en quoi que ce soit les rites qui touchent l'administration des sacrements (et la sépulture), sauf cas explicitement prévu dans les rubriques du Rituel ou les déclarations de la S. C. des Rites. Les règles sont formelles et ne souffrent pas d'exception ; il suffit de se reporter à la

Monition des Cardinaux et Archevêques placée en tête du Rituel latin-français qui les rappelle expressément :

Qu'il ne soit permis à personne d'ajouter ou de retrancher quelque chose aux rites prescrits dans ce recueil, de quelque manière que ce soit, mais que tout soit observé parfaitement dans l'obéissance canonique au Siège Apostolique à qui « seul revient de règler la liturgie et d'approuver les livres » (can. 1257).

Les cardinaux et archevêques citaient à l'appui de leur rappel les canons 733, § 1 et 2378 du Code qui prescrivent l'observation scrupuleuse des rites et cérémonies de l'Eglise en tout ce qui concerne l'administration des sacrements et l'accomplissemnt du saint ministère. Aux cérémonies prescrites par le Rituel s'ajoutent, obligatoires elles aussi, celles qui sont de droit coutumier diocésain ou paroissial, s'il s'agit de vraies coutumes au sens juridique du terme.

Dans le Rituel se trouvent évidemment des cérémonies de caractère facultatif, celles de la « *visitatio infirmorum* », par exemple ; les cérémonies des obsèques ne sont certainement pas de ce nombre. Le curé ne saurait en aucun cas, sans commettre une faute grave, refuser les prières de l'Eglise et la sépulture ecclésiastique aux défunts baptisés qui y ont droit (can. 1239, § 3) ; or il le ferait s'il remplaçait les cérémonies des funérailles par une paraliturgie de son invention ; le canon 1204 précise, en effet, que l'accomplissement des cérémonies du Rituel est l'un des éléments de la Sépulture chrétienne :

« La sépulture ecclésiastique comprend : le transfert du corps à l'église, la célébration en sa présence des obsèques, sa déposition en un lieu légitimement destiné à l'ensevelissement des fidèles défunts (can. 1204).»

Il est cependant permis, à condition d'accomplir intégralement les rites obligatoires :

a) d'insérer dans le cours de la cérémonie en latin les traductions des quelques chants et prières qui se trouvent à l'*Annexe* du Rituel.

b) d'ajouter avec l'autorisation de l'évêque et selon un formulaire approuvé par lui quelques prières en langue vulgaire, selon les besoins des temps et des lieux. Le décret de la S. C. des Rites en date du 28 novembre 1947 concédant aux diocèses français le Rituel bilingue, le précise en ces termes au § 5° :

« Aux enterrements des fidèles défunts, les prières et absoutes doivent être faites dans la seule langue latine. Rien n'empêche néanmoins, une fois ce rite accompli, d'ajouter en langue vulgaire, pour être récitées par le prêtre lui-même, d'autres prières adaptées au temps et au lieu, que les Ordinaires détermineront. »

c) Pour aider les fidèles à mieux entrer dans l'intelligence des rites, le célébrant peut faire donner à chacune des grandes articulations de la cérémonie quelques brèves monitions en français par un Commentateur, aux conditions normales (brièveté, discrétion, préparation sérieuse par écrit). Si le célébrant est seul, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il le fasse lui-même, mais il devra y apporter, s'il est possible, encore plus de tact et de discrétion, pour ne pas sortir de son rôle qui est celui de président de l'Assemblée liturgique.

2. — *Précisions sur le Cérémonial :*

Pour mettre fin à toute hésitation sur le discernement entre éléments obligatoires et éléments facultatifs des funérailles, voici une description rapide du cérémonial avec les précisions désirées pour les funérailles l'après-midi.

1° Levée du corps :

Le *De profundis* doit être récité en latin par le célébrant, ses ministres et les fidèles qui le savent. Avant ou après le psaume, il peut être bon d'en indiquer en quelques mots le sens général. Selon la recommandation expresse que l'Instruction *De Musica sacra* faisait pour toutes les actions liturgiques :

« les explications et les monitions données par le Commentateur doivent être préparées par écrit, peu nombreuses, d'une grande sobriété, données en temps opportun et d'une voix modérée » (n. 96 c ; cf. *Ami*, 1958, p. 652).

2° De la maison a l'église :

Chant ou récitation du *Miserere* en latin avec son Antienne. Si la levée du corps a lieu à la porte de l'église, le chant du *Miserere* peut être omis.

3° Entrée a l'église :

Chant du Répons *Subvenite*. Après le chant en latin, le célébrant peut donner la traduction insérée dans l'Appendice du Rituel latin-français.

4° L'Office :

C'est ici que normalement se place l'Office et la Messe de *Requiem*. La structure du Rituel suppose, en effet, le corps porté à l'église le matin : la prière auprès du défunt se modèle sur le schéma habituel des Heures liturgiques, en revêtant la formalité d'une prière d'intercession. L'Office des morts est, en effet, par essence, un Office votif dont le but premier n'est pas la sanctification du temps, à la différence du grand Office, mais la supplication pour le défunt. Le Rituel prévoit la récitation des Laudes, prière de l'aurore ; à leur défaut, un Nocturne des Matines ou même les trois Nocturnes. Si les funérailles ont lieu l'après-midi, il est légitime d'effectuer la transposition et de réciter non les Laudes, mais les Vêpres des défunts. La rubrique ne le prévoit pas explicitement, mais la coutume *præter jus* est certainement légitime. Même si l'on récite les Laudes ou les Nocturnes l'après-midi, il n'y a pas en réalité de véritable illogisme : la perspective dans laquelle a été composé l'Office des morts est partiellement étrangère à celle de l'Office canonial ; les éléments n'ont pas de rapport exprimé avec les heures solaires et sont interchangeables.

S'il n'est pas possible pour une raison sérieuse de célébrer l'Office (par exemple dans les paroisses sans traditions liturgiques et dépourvues de la formation suffisante) il est permis de commencer l'Absoute aussitôt après le *Subvenite* (S.R.C. 4081, ad 1°) et de poursuivre la cérémonie des funérailles. Mais du point de vue pastoral, ce serait certainement insuffisant ; il y aurait tout avantage, à défaut de l'Office, d'insérer en cet endroit une

célébration paraliturgique qui se terminerait par une monition sur la signification des rites liturgiques qui vont suivre.

5° L'Absoute :

Non intres en latin ; on peut faire suivre de la traduction donnée dans l'Appendice du Rituel bilingue.

Chant du *Libera* et de son oraison en latin (comme pour les oraisons de la messe il est permis d'indiquer le sens de la prière par une brève monition).

6° Conduite au cimetière :

Chant de l'*In paradisum* qu'on peut faire *suivre* de la traduction française donnée à l'Appendice. Le Rituel suppose un état de choses qui est devenu l'exception : le cimetière contigu à l'église ; en conséquence il n'a pas prévu de psalmodie pour le trajet de l'église au cimetière ; il semble que l'on puisse faire place ici soit à une psalmodie latine, soit à des prières ou des chants en français lorsque la nature du parcours le permet.

7° Au cimetière :

Oraison de bénédiction du tombeau, en latin, que l'on peut faire suivre de la traduction française intégrale qui figure à l'Appendice du Rituel.

Le *Benedictus* en latin avec son Antienne.

Le *Kyrie eleison, Pater,* versets et oraison en latin.

8° Retour à l'église :

Les prières prescrites par le Rituel ne sont pas facultatives, on ne doit pas les omettre ; elles font partie de l'ensemble liturgique des funérailles.

3. — *Paraliturgie des funérailles.*

Supposons maintenant une paroisse qui ait abandonné l'usage de l'Office des morts, — ce n'est pas le cas de celle de notre correspondant où l'on sait encore ce que sont les Vêpres — ; en attendant le rétablissement de l'Office liturgique et pour initier progressivement à celui-ci les fidèles, il pourra être bon de faire une paraliturgie des funérailles à la place indiquée plus haut : entre le *Subvenite* et le *Libera,* et sans préjudice pour les éléments liturgiques obligatoires. Si l'on ne faisait rien en cet endroit, la cérémonie serait trop courte et donnerait une impression d'inachevé.

Que l'Office des morts, objectivement parlant, soit supérieur à n'importe quelle paraliturgie funèbre, personne n'en doutera puisque seul l'Office jouit du privilège attaché aux exercices proprement liturgiques, qui est d'être la prière officielle du Corps mystique. Le *Directoire* publié en 1955 par Mgr l'Archevêque de Chambéry pour les funérailles insiste fortement sur la primauté absolue de l'Office des morts et son maintien partout où l'usage en a été conservé :

« Les formes traditionnelles de la prière pour les défunts sont restées vivaces dans le diocèse... Il importe que les curés veillent jalousement à sauvegarder ce patrimoine, sans le laisser s'enliser petit à petit dans le formalisme, mais aussi sans l'amenuiser ou même le compromettre gravement par des innovations intempestives ou contraires aux saines règles liturgiques » (texte dans *La Maison-Dieu,* n° 44, p. 164).

Les célébrations sont donc des solutions d'attente ; là où l'on essaie de les substituer à la liturgie véritable, il y a recul non progrès car on abandonne la vraie prière de l'Eglise pour la remplacer pas une cérémonie cultuelle communautaire non-liturgique.

« Les Offices funèbres se prêtent moins que tous autres à servir de terrain d'essai pour des expériences hasardeuses » ajoutait le Directoire de Chambéry (*ib.*).

Le maintien des traditions ne dispense pas le curé de tout effort pastoral ; bien au contraire ; on ne lui donne pas une consigne de paresse. Il devra initier les fidèles à la liturgie de l'Office des morts par une présentation adaptée des psaumes et des textes, pour orienter et entraîner la prière. Il est élémentaire de rappeler que les assistants doivent avoir en main la traduction des textes. La catéchèse ne se limitera pas aux seules occasions fournies par les enterrements, mais saura profiter de toutes occasions : célébration du 2 novembre, fête patristique du 11 novembre, réunions d'Action catholique, catéchisme...

Il peut exister des raisons sérieuses et réellement valables pour le prêtre de célébrer une paraliturgie, même dans une paroisse où, habituellement, on chante l'Office des morts : le temps trop court par exemple, ou l'absence momentanée des chantres, quelquefois des raisons d'ordre psychologique : assistance trop peu préparée à prier et à se recueillir. En ce cas il sera possible d'utiliser le texte d'une paraliturgie des funérailles. Mais la légitimité des paraliturgies de ce genre aura dû auparavant être reconnue par l'autorité compétente, conformément au texte du canon 1259, § 1 du Code :

« Les prières et les exercices de piété ne peuvent être permis dans les églises et oratoires sans le contrôle et la permission expresse de l'Ordinaire. »

Au surplus, en raison des abus nombreux qui se sont produits ces dernières années, l'Eglise a été contrainte de rendre plus strict le contrôle des « *pia exercitia* ». Déjà l'Instruction *De Musica sacra* disait :

« Les exercices de piété se font en suivant les coutumes et les traditions des lieux ou des groupes, approuvées par l'autorité ecclésiastique » (n° 12).

Le récent Synode Romain va plus loin ; bien qu'il ne légifère que pour la Ville il peut et doit servir de norme directrice, *servatis servandis,* pour toutes les églises ; or il exige une approbation explicite du formulaire employé au cours de la célébration paraliturgique :

« Dans l'accomplissement du culte divin est sévèrement interdit tout exercice de piété qui n'a pas été approuvé par écrit par l'Autorité ecclésiastique » (*Prima Romana Synodus A. D.* 1960, Polyglotte Vaticane 1960, n° 547).

Ce texte nous fournit donc l'interprétation autorisée du canon 1259, § 1, cité plus haut. L'insistance du Synode Romain sur la nécessité d'une approbation explicite des formulaires utilisés au cours des « *pia exercitia* » est remarquable. On

retrouve la même recommandation au n° 556, § 2, à propos des paraliturgies célébrées lors des Conférences liturgiques paroissiales ou communes à un groupe de paroisses : le programme en aura été soumis au préalable au Vicariat de Rome à qui revient de l'approuver. De même aux n°s 559-560 pour les veillées biblico-liturgiques.

Nous voilà très loin de la pleine liberté d'initiative. Non seulement la zone réservée à la paraliturgie des funérailles est strictement délimitée, mais encore la composition de celle-ci ne saurait être absolument laissée à l'arbitraire.

Par contre la paraliturgie a une place qui lui revient de droit : c'est la veillée auprès du corps dans les journées qui précèdent l'enterrement. On ne songe pas assez à la part que le prêtre doit y prendre, pour aider la famille en deuil à transformer sa douleur humaine en prière, pour raviver également la foi de tous en la vie éternelle et en la Résurrection.

L'organisation de la prière pour le défunt au foyer reste à l'initiative entière du prêtre et de la famille, puisqu'il ne s'agit pas d'une cérémonie publique à l'église. C'est au prêtre donc de juger ce qui convient le mieux à chaque famille. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit rien préparer et se confier aveuglément à l'inspiration du moment : l'improvisation est toujours dangereuse. Il existe de bonnes publications donnant des éléments de valeur susceptibles d'être utilisés dans les veillées de ce genre ; leur mise en œuvre reste libre ; elle demande une grande souplesse et un sens aigu de l'adaptation.

Voici quelques titres :

F. Peters, *Veillée d'adieu au défunt*, coll. « Liturgie vivante », 103, rue Burenville, Liège. — Le même, *Prières pour les défunts*. — Le C.P.L., *La mort du chrétien*, éd. Alsatia, Colmar, 1952. — Philippeau, *Les anciens textes euchologiques des funérailles*, dans *Paroisse et liturgie*, 1952, p. 27-32. — On trouve également des suggestions intéressantes dans : Doncœur, *La naissance, le mariage, la mort* (*Retours en chrétienté*), Presses de l'Ile-de-France, Paris, 1951. — J. Gélineau, *Enterrements de l'après-midi et veillées mortuaires*, dans *La Maison-Dieu*, n° 44 (1955), p. 83 ss. — P. Herbin, *Maladie et mort du chrétien*, coll. « L'esprit liturgique », Edit. du Cerf, Paris 1955.

4. — *Sur la valeur des paraliturgies en général.*

Il faut maintenant pour répondre à notre correspondant, élargir encore la question et poser le problème suivant : « De préférence à un Office liturgique que nos fidèles ne comprennent pas, ne vaudrait-il pas mieux, de façon générale, une paraliturgie bien organisée ? »

Voilà le type parfait de la question qui compromet par avance la réponse. N'en faisons grief à personne, elle n'a plus d'auteur à force d'avoir été redite ; chacun de nous a pu l'entendre pour son propre compte.

Admettons que quelqu'un ose répondre négativement : il ne le fait pas sans scrupule, car il se sent aussitôt une mauvaise conscience ; on le lui dira, d'ailleurs : c'est un rétrograde ; il agit par un attachement irraisonné « à ce qui s'est toujours fait » ; il n'a de sollicitude que pour la lettre de la loi, dépourvu de toute angoisse pastorale, sans souci des fidèles et privé du sens des adaptations nécessaires, tout lui est bon, enfin, pourvu que la lettre soit sauve !

Aussi n'y a-t-il qu'une solution ; refuser les prémisses et rectifier le problème ; il n'y a pas grande transformation à opérer dans la phrase pour renverser la situation. Supposons par exemple que la question soit ainsi posée : « De préférence à une paraliturgie dont nos fidèles sont lassés, ne vaudrait-il pas mieux une célébration liturgique bien exécutée à l'intelligence de laquelle on les initierait sérieusement ? »

La réponse est encore compromise, mais dans l'autre sens ; problématique toute différente, mais la seule acceptable si l'on tient à garder le point de vue de l'Eglise. L'Office des défunts n'a guère varié depuis neuf ou dix siècles ; quelle est la paraliturgie vieille seulement de dix ans, parmi toutes celles qui ont vu le jour depuis le renouveau liturgique ? Il ne s'agit pas de comparer une liturgie bâclée à une paraliturgie qui aurait mobilisé tout l'effort du pasteur et des fidèles, et de donner la préférence à celle-ci, mais bien de se mettre résolument à l'œuvre pour aider les fidèles à se hausser jusqu'au niveau de la liturgie.

Il est bon de rappeler à cette occasion quelques principes essentiels posés par Mgr Chevrot, il y a plus de dix ans, au cours d'un débat mémorable sur la paraliturgie :

« La liturgie, disait-il, est la prière du peuple chrétien, du peuple de Dieu uni à son Chef, du Corps mystique inséparable de la Tête. Elle a pour objet le culte de la Sainte Trinité, culte d'adoration, d'action de grâces, de propitiation, d'imploration, par l'intercession indispensable de l'unique Médiateur Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce *culte véritable* (Jo., IV, 23) est le *privilège* du peuple chrétien ; c'est aussi son *office* ; il est obligé de le rendre à Dieu. On ne saurait l'en déposséder... Autant les adaptations désignées sous le nom de « paraliturgies » sont plausibles pour un peuple à christianiser, autant il serait fâcheux et illicite de les imposer aux fidèles... A l'heure où anglicans et protestants découvrent les liturgies romaine et orientale et y font de larges emprunts en vue d'enrichir leurs cérémonies cultuelles il serait assez paradoxal que nous abandonnions le trésor qu'ils nous envient, pour nous mettre à fabriquer une monnaie avilie »[1].

Dom E. de Meester écrivait de son côté :

« Puisque la paraliturgie n'est appelée ni à remplacer la liturgie, ni à la supplanter, mais à l'introduire, il faut qu'elle soit toute orientée vers la liturgie, vers son culte et ses fêtes. Il ne suffit pas que les paraliturgies rencontrent du succès, qu'elles accrochent incroyants et indifférents, qu'elles deviennent de ferventes assemblées de prière : il faut encore qu'elles débouchent dans l'authentique liturgie de l'Eglise qui est par essence traditionnelle »[2].

On ne saurait mieux conclure qu'en revoyant les lecteurs à la note publiée par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques en 1954. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la clarté et met bien

[1] Mgr Chevrot, *A propos de liturgie missionnaire. Réponse du pasteur*, dans *Paroisse et liturgie*, 1950, n° 1, p. 12-14.

[2] Dom E. de Meester, *Réponse du théologien*, ib, p. 18.

en relief la supériorité incontestable de l'action liturgique sur toute paraliturgie, fut-elle parfaite :

« Seul culte officiel de l'Eglise — *opus operantis Ecclesiæ* — mettant tout le Corps mystique du Christ en prière, la liturgie offre à Dieu à ce titre un hommage d'une valeur incomparable. Les fidèles ont un *droit strict* à y participer. Ils ne doivent pas être frustrés de ses bienfaits : les pasteurs ne l'oublieront pas.

Aussi les paraliturgies ne doivent-elles pas prétendre se substituer à la liturgie ; leur but étant au contraire de la servir. Qu'elles aient pour objet l'initiation de débutants ou l'instruction d'un groupe de fidèles, elles doivent aider les participants à acquérir progressivement *une meilleure intelligence* de la prière officielle de l'Eglise, *les entraîner vers sa pratique* ; leur en inculquer l'amour, leur en faire pénétrer les richesses » (cf. *Doc. cath.*, t. LI, col. 824-825).

Les paraliturgies peuvent donc être légitimes, mais seulement si l'on consent à les laisser à leur vraie place, si l'on veut bien n'y voir qu'un stade provisoire vers la liturgie intégrale. Elles n'ont rien à faire dans les lieux où l'on possède une liturgie complète et vivante, que l'on a su faire connaître, goûter et aimer. Le P. Rouquette ne définissait-il pas tout récemment les paraliturgies comme « une sorte d'offices fantaisistes en langue vulgaire qui sont aujourd'hui à peu près abandonnés » ? [3]

Dom G. OURY, O.S.B.

[3] R. Rouquette, *Langues vivantes et liturgie*, dans *Etudes*, avril 1960, p. 99.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Raoul MORÇAY et Armand MULLER. — **La Renaissance.** — « Histoire de la littérature française », publiée sous la direction de Mgr Jean CALVET, doyen honoraire de la Faculté libre des lettres de Paris. — In-8 (14 × 22,5), de 488 p., 22 NF. — Paris, Del Duca, 1961.

La première édition de cet ouvrage parut en deux volumes, fin 1933 et 1936, chez J. de Gigord, sous la seule signature du regretté chanoine Morçay, professeur de littérature française à l'Institut Catholique de Paris (voir notice nécrologique par Mgr Calvet, dans *Doc. Cath.*, 5 novembre 1938, col. 1331-1335). Elle reçut l'accueil le plus chaleureux de la part de la critique et en particulier des spécialistes universitaires. Signalons, parmi eux Mgr Aigrain (*Enseignement chrétien*, mai 1936), Raymond Lebègue (*Revue de Synthèse*, février 1937, p. 63-69) ; Jean Guiraud (*La Croix* des 25 février et 5 mars 1934, avec quelques réserves sur l'optimisme des vues concernant le premier humanisme); Francis Vincent (*La Croix*, 30 décembre 1935), etc. Elle eut aussi les honneurs d'une présentation détaillée dans le rapport fait par un autre spécialiste, orfèvre si l'on ose dire, René Doumic, sur les concours littéraires, dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 18 décembre 1936.

Tous s'entendaient à louer une œuvre monumentale (environ 1000 p.), d'une conception tout à fait neuve et originale. Pour la première fois, semble-t-il, un historien doublé d'un critique s'avisait d'embrasser la longue période qui, au prix de deux siècles d'efforts, devait s'épanouir magnifiquement sur notre littérature classique ; période naturelle qui va des balbutiements de l'humanisme au triomphe du rationalisme. Cet aspect judicieux, généralement admis aujourd'hui, était jusqu'alors insoupçonné des maîtres de l'enseignement. Il met en relief l'unité d'un grand mouvement parti de la Renaisance italienne pour aboutir à la synthèse cartésienne. Jamais encore n'avaient été aussi parfaitement explorés les débuts de cette Renaissance italienne où l'auteur distingue à bon droit l'humanisme, culte des lettres gréco-latines, et le mouvement de la Renaissance proprement dite, beaucoup plus vaste et indépendant, tant par ses caractères que dans ses causes dont la principale semble avoir été le capitalisme et l'accroissement de la richesse. Fort instructif aussi le tableau des idées, d'un côté le platonisme florentin, refuge de la religion et du mysticisme, de l'autre le rationalisme matérialiste de Padoue, éclos sous l'influence d'Averroès, répandu à travers l'Europe et spécialement en France par l'enseignement de Pomponazzi. Très précieuse enfin la définition du pétrarquisme au XVI^e^ siècle, mélange de courtoisie, de maniérisme, d'obscurisme même et de sensualité...

Comme il se doit, la place d'honneur est ici partagée entre Rabelais, Ronsard et Montaigne, le premier symbolisant la « fusion de l'Humanisme et de la Renaissance », le second dominant la révolution poétique, et le troisième léguant à une génération inquiète un répertoire de sagesse pratique et un optimisme lucide. Mais c'est peut-être en parlant des hommes qui nous demeurent un peu mystérieux que M. Morçay est le plus attachant. Volontiers il laverait de tout soupçon d'hérésie Erasme et Lefèvre d'Etaples, et son Calvin reste pour lui une formidable énigme. Montaigne est lumineusement expliqué dans les quatre phases de sa pensée, avec l'épisode central de *l'Apologie de Raymond de Sebonde* et la passionnante offensive qu'il y mène contre la raison.

Plus de 25 années ont passé depuis la première publication. La période littéraire ici envisagée a suscité maintes recherches érudites et la publication de leurs résultats. La plupart d'entre eux confirment les vues de M. Morçay. Une révision minutieuse ne s'imposait pas moins dans le cadre de la réédition complète de la grande *Histoire de la littérature*, patronnée par Mgr Calvet. Nul n'était mieux qualifié pour la mener à bien que M. le chanoine A. Müller, successeur de M. Morçay à l'Institut Catholique, lui-même spécialiste du XVI^e^ s. et auteur d'une thèse remarquable sur *La Poésie catholique de Marot à Malherbe.* (Procure de l'Assomption, 1950).

Son apport est des plus précieux. Il consiste d'abord dans une relecture attentive qui a permis d'apporter nombre de perfectionnements et de précisions. Toutes les dates ont été vérifiées et plusieurs fois corrigées ; les citations sont complétées, traduites à l'occasion, dûment référenciées ; les renvois sont plus précis. Et il convient de signaler maints aperçus nouveaux, des additions importantes (à propos d'Erasme notamment). Les chapitres consacrés au Protestantisme ont été sensiblement remaniés ; telle assertion douteuse supprimée, telle autre position au contraire affermie et précisée (vg. sur la religion de Montaigne et son œuvre, p. 434 et 438). Diverses coquilles ont été corrigées (l'Imbert de la Tour de la première édition subsiste cependant, p. 342, auquel s'ajoute un malheureux... Chassiquet ! p. 463).

En outre, la suppression habituelle des « c'est que », des « ne... que » (remplacés par « seulement ») et de subtils remaniements de style trahissent un singulier souci de purisme. Le mot revision prend ici tout son sens.

La nouvelle édition embrasse l'ensemble de la littérature du XVI^e^ siècle, divisée en deux parties à peu près égales : Des origines de l'humanisme à la Pléiade ; de Ronsard à Malherbe. Elle renferme le contenu du

premier volume de l'ancienne édition (moins les chapitres consacrés à la langue et aux beaux-arts : l'une et les autres ont fait ou feront l'objet de travaux d'ensemble), plus 200 p. du second volume (chapitres consacrés au protestantisme, à la poésie après 1560 et à la pensée au XVIe siècle). Le théâtre sera étudié au prochain tome qui, réservé à la période dite aujourd'hui « baroque » et au préclassicisme, s'étendra jusqu'aux années 1660 et subira sans doute des remaniements plus importants. L'histoire littéraire a fait tant de découvertes et de progrès depuis trente ans !

Aussi la bibliographie, rejetée cette fois en fin de volume, est-elle en grande partie renouvelée ; entièrement rajeunie pour le premier chapitre, mise à jour et souvent simplifiée pour les autres, grâce à des renvois à des ouvrages spécialisés ou au *Dictionnaire du XVIe siècle* (Grente). Vingt-six planches, documentaires, elles-même renouvelées, enrichissent l'ouvrage. Malheureusement la composition typographique est beaucoup plus dense et les bibliophiles ne seront pas seuls à regretter le « grand papier » de l'ancienne édition. N'en accusons que le malheur des temps et le souci de garder un prix abordable.

Tel quel, cet ouvrage fait le plus grand honneur à l'enseignement supérieur libre auquel appartiennent les deux auteurs. Il a sa place marquée dans toute bibliothèque humaniste. Impossible désormais d'étudier le siècle de la Renaissance (qui déborde largement le XVIe) sans se référer à lui.

Raoul STEPHAN. — **Histoire du Protestantisme français.** — In-8 de 396 p. — Paris, Fayard.

C'est sous le signe de « l'esprit œcuménique », si actuel et si précieux, que ce livre a été écrit. Cela veut dire que le catholicisme y est traité partout avec respect et même sympathie. L'auteur toutefois est protestant et il le fait voir dans son souci de mettre en évidence les vertus qui se sont déployées tout au long de l'histoire protestante. Peut-être même dépasse-t-il parfois les bornes dans le sens indiqué. Il nous est notamment malaisé d'accepter ce qui est dit à la p. 99 : « La piété de Calvin est christocentrique et l'on a pu soutenir que par là il s'apparente à tous les mystiques chrétiens et plus spécialement aux mystiques de ce qu'on a appelé l'Ecole française : Bérulle, Olier, le P. de Condren, voire qu'il a exercé une influence cachée et profonde sur la pensée et la mystique catholiques du XVIIe siècle » ! Sûrement les grands maîtres de l'Ecole française auraient repoussé avec horreur l'idée d'une influence subie par eux de la part de Calvin. Le Dieu de Calvin est le Dieu de la prédestination *ante prævisa merita*. Et nous ne pouvons ni le comprendre ni l'admettre. Il reste que le volume que nous présentons ici est de lecture agréable et facile, qu'il est intéressant d'un bout à l'autre, qu'il nous révèle bien des traits ignorés de nous de la vie protestante au cours des siècles. Nous avons, nous catholiques, plus d'une page à regretter dans cette histoire de quatre siècles. L' « esprit œcuménique » est un esprit de mesure, de compréhension, de charité surtout. C'est un pas vers l'unité tant désirée. Le présent volume en est imprégné, et c'est en ce sens qu'il en faut recommander la lecture.

L. C.

Yvonne CHABAS. — **Catholiques et Protestants. Fin d'une Controverse.** — In-8 de 196 p., 11 NF. — Paris, La Colombe, 1961.

Cet ouvrage est écrit dans la perspective du prochain Concile, dans l'espoir d'un rapprochement entre les Eglises, spécialement d'une réunion des Protestants à l'Eglise. C'est un récit — excellent du reste — des tentatives de réunion qui furent faites au XVIIe siècle. On y voit défiler des noms glorieux tels que ceux de Bossuet et de Leibnitz, des noms moins célèbres, mais connus tels que ceux des ministres protestants Paul Ferry, Claude, Jurieu, etc. On y met en scène Louis XIV et ses ministres autour de la Révocation de l'Edit de Nantes, des papes comme Innocent XI et Innocent XII. On nous rappelle les arguments déployés de part et d'autre et on nous dit pourquoi et comment toutes les négociations ont finalement échoué. L'auteur, dans sa conclusion exprime un espoir : « Au XXe siècle, écrit-elle, un pape plein de sagesse, averti par l'expérience, songe à réformer premièrement, pour réunir ensuite ; ce siècle, si lourd d'épreuves par ailleurs, a bien mérité de voir enfin le triomphe de la raison et de l'amour. »

PIERRE DE LUZ. — **Histoire des papes.** — 2 vol. in-8, 928 p., 24 h.-t., 17 cartes, 42 NF. — Paris, Albin Michel, 1960.

Raconter l'histoire des papes, de saint Pierre à nos jours, est une entreprise difficile. Ne se confond-elle pas le plus souvent avec l'histoire, non seulement de l'Europe, mais aussi du monde entier ?

L'auteur s'appelait de son vrai nom Pierre de la Blanchetai. C'était à la fois un bon écrivain, un historien né et un diplomate de carrière. Celle-ci le conduisit à Constantinople, à Madrid, à Lisbonne, à Washington, à Téhéran et pour finir à Helsinski où il fut notre ambassadeur durant les années périlleuses de la dernière guerre. Il n'est pas mauvais d'avoir frayé et traité avec les puissances de ce monde pour comprendre les papes, leur entourage et leur politique, d'avoir séjourné en divers pays pour n'être pas dépaysé dans l'histoire. Encore qu'il n'y ait pas séjourné officiellement l'auteur est chez lui à la cour de Rome à quelque époque qu'il nous y conduise.

Les spécialistes reconnaîtront que son érudition est puisée aux meilleures sources ; tous admireront la façon dont il a maîtrisé cette immense matière et la clarté dont il a fait preuve. A ces qualités les lecteurs catholiques lui sauront gré de ne s'être pas fait un apologiste et un polémiste dont tant d'ouvrages nous offrent l'image, et ce qui aurait gâté le sien.

La plume est tombée des mains de l'auteur au moment où il terminait la notice consacrée à Léon XIII. M. Gonzague Truc a donc ajouté un supplément qui s'étend sur les quatre derniers papes, de 1903 à 1958 et une conclusion qui a le grand mérite en s'appuyant sur Bossuet de faire ressortir ce qu'il y a de divin dans cette Histoire des papes.

Cette remarque, P. de Luz la faisait lui-même ressortir dès les premières pages :

« Les adversaires de la papauté lui ont reproché la lenteur et ce qu'ils appellent la mollesse avec laquelle, si prompte en certaines circonstances à brandir le glaive, elle est intervenue en faveur des victimes des injustices sociales. Or c'est Grégoire VII, le pape combattant par excellence qui a écrit les lignes suivantes : « La coutume romaine consiste à tolérer certaines choses, à en taire d'autres, à suivre une discrète modération plutôt qu'à observer la rigueur des canons. » Placée dans la perspective d'une longue histoire, cette prudence parait hautement raisonnable.

L'ouvrage de Pierre de Luz est muni de l'*Imprimatur*. Sa publication comble une lacune entre la monumentale *Histoire des Papes* de Pastor et les monographies de certains grands papes ou l'Histoire de certaines périodes de l'Eglise. Somme toute il n'existait pas une grande étude historique qui fût aussi une œuvre littéraire destinée au grand public. Celui-ci lui en saura gré.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 27 junii 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE
R. AUBERT et E. VAN CAUWENBERGH
Professeurs à l'Université de Louvain

Vient de paraître :

FASCICULE 84, « **Egérie** » — « **Elne** » . . . . **20** NF

Prix aux souscripteurs . . . **15** NF

Les tomes I à X (N^os^ 1 à 60), XIV (N^os^ 78 à 83) et le fascicule 84 valent ensemble **705** NF (payables avec des délais).

Les tomes XI, XII et XIII (N^os^ 61 à 77), en réimpression, et les N^os^ 85 et suivants seront facturés à mesure qu'ils paraîtront.

LETOUZEY ET ANÉ, 87 Bd Raspail, Paris-6

Collection
« THÉOLOGIE, PASTORALE et SPIRITUALITE »

Jean CASSIEN

Sa vie et son oeuvre

Un volume 13 × 20 cm .... **8,00** NF.

Les étapes de la vie, la doctrine spirituelle du premier régulateur de la vie monastique en Occident, au v^e^ siècle.

Des textes remarquablement traduits appuient cette synthèse.

• •

Collection « APOTRES D'AUJOURD'HUI »

J. GOUVERNAIRE, S. J.

Accord de la prière et de l'action

Raoul DORANGE

Prêtre de l'Eglise de Rennes (1905-1940)

Un vol. 14 × 19 cm., avec 2 hors-texte **11,00** NF.

Itinéraire spirituel du directeur des œuvres sociales de Rennes, tombé en 1940 en plein combat.

Portrait vivant où les défauts ne sont points cachés : conflit entre le désir de sainteté et un orgueilleux besoin de domination.

Grâce à la correspondance de l'auteur et du Père CONGAR avec R. Dorange, ses principes d'action, sa manière de guider spirituellement les jeunes sont dégagés, et peuvent toujours servir au clergé et aux militants actuels.

SAINT THOMAS D'AQUIN

CONTRA GENTILES

Texte de l'Edition Léonine

Introduction de A. GAUTHIER, O. P.
Traduction de R. BERNIER et M. CORVEZ, O. P.

Un volume 19 × 24 cm de 472 p. Broché **39,60** NF.
Relié pleine toile **46,00** NF.

avec en hors-texte la reproduction d'une page de l'autographie

Dernier en date à paraître des quatre Livres de la *Somme contre les Gentils*, dans la traduction entreprise par les PP. Dominicains de Lyon, le Livre I est d'une importance capitale : par l'objet qu'il étudie : Dieu, dans son existence et dans ses perfections, aussi par le « discours de la méthode », qui ouvre ce grand Traité.

C'est sur ce Discours de la méthode, — l'intention, — que le P. Gauthier s'arrête longuement, dans une Introduction remarquable, écartant avec une sagacité impitoyable les légendes et les opinions reçues, et dégageant du texte même, dont il a au préalable établi l'état et la datation, — et le dessein d'ensemble et le plan. Les autres tomes sont en vente :

II. **Production, distinction, nature des créatures.**
446 p., broché : **24,50** NF. ; relié **31,00** NF.

III. **La Providence et le gouvernement de Dieu.**
824 p., broché : **35,00** NF. ; relié **41,40** NF.

IV. **Le Mystère de la Trinité. — L'œuvre du salut. — La Fin dernière de l'homme.**
496 p., broché : **28,60** NF. ; relié **35,00** NF.

Prix spécial pour les 4 tomes ensemble
Brochés : **115,00** NF. (au lieu de **128,00** NF.).
Reliés : **140,00** NF. (au lieu de **154,00** NF.).

PARIS VI^e^ P. LETHIELLEUX ÉDITEUR 10, Rue CASSETTE

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un traité d' « Apologétique » très sérieux pour élèves de Première et Seconde ?

R. — A manuel très sérieux correspondent sans doute élèves fort intelligents. Alors n'hésitez pas, prenez P. Colin, *Le vie de l'homme nouveau*, Belin, 1957, 530 fr.

Q. — Que pensez-vous de l'ouvrage *Les secrets du Vatican* de Corrado Pallenberg (Editions Buchet-Chastel, Paris 1961) ?

R. — L'auteur, protestant, est correspondant romain de plusieurs journaux importants. Son livre est spirituel, gai, peu conformiste, très informé des différents rouages du gouvernement central de l'Eglise. Il traite des questions actuelles sur la situation de l'apostolat moderne, des progrès de l'Eglise en Amérique, Afrique, etc. Il donne une liste des papes et un reportage solide sur les fouilles de St-Pierre (voir recension des *Livres et Lectures*, n° 155, p. 316).

E. SAUREL. — **Pour participer à la Messe.** D'après le « Directoire de la Pastorale de la Messe ». — In-16, 132 p., 5,50 NF. — Chez l'auteur, Curé-doyen du Fousseret (Haute-Garonne). C. c. p. Toulouse 1219.14.

Fort de son expérience pastorale, l'A. publie 24 instructions brèves, claires, pratiques, dont le but est de favoriser l'intelligence de la Messe pour une plus fructueuse participation. D'un caractère doctrinal et pratique, elles sont un instrument très utile pour les confrères, et aussi pour les fidèles qui pourront les lire.

Souhaitons grande diffusion à cet excellent recueil, riche d'heureuses suggestions, loué par plusieurs évêques, en particulier par S. Exc. Mgr l'archevêque de Rouen, président de la Commission épiscopale de Liturgie.

Georges HUBER. — **Vers le Concile.** — 162 p. (12 × 19), 4,80 NF. — Paris, Bonne Presse, 1961.

Deux amis, l'un journaliste, l'autre religieux, se rencontrent à Rome sous la colonnade de la place Saint-Pierre. Un dialogue s'engage, qui ressemble plus à une interview moderne qu'aux discussions platoniciennes. Il y est question du futur Concile. Le religieux ne se dérobe pas à la curiosité sympathique de son ami, car il se souvient que S. S. Jean XXIII a exprimé le vœu de voir « les fidèles connaître les buts du Concile, s'intéresser à sa préparation et prier pour sa réussite. »

On trouvera donc dans cet ouvrage tout ce qu'un laïque désire savoir sur l'origine, la préparation, le rôle de l'Esprit-Saint, celui des Pères et des théologiens dans le futur Concile ; sur les intentions du Pape relativement à l'union avec nos frères dissidents et aux adaptations de l'apostolat aux besoins de notre époque. Il convient donc de répandre largement cet ouvrage parmi les catholiques et ceux qui ne le sont pas, pour encourager les premiers à la prière et dissiper chez les autres les équivoques possibles.

Thèmes spirituels du missel romain. — 128 p. (21 × 27), 12 NF. Bourges, Tardy, 1960.

Ce n'est pas un livre à parcourir, c'est un « outil de travail » qui a sa place normale, sur la table de tout prêtre ou laïc instruit, soucieux de profiter des ressources spirituelles ou pastorales du missel.

Le corps du livre est constitué par une table, par ordre alphabétique, des mots-clefs, avec références complètes aux différents passages du missel où le mot se trouve employé et expliqué.

On trouve ainsi, dans les deux premières pages, les mots : *Abandon, Adoration, Agneau, Alliance.*

A chaque page, 8 colonnes, qui permettent de retrouver facilement :

— 1. la date liturgique (fête, temps, jour) ;
— 2. la pièce : épître, évangile, notice, oraison, etc.;
— 3. la référence biblique par chapitre et versets, lorsqu'il y a lieu ;
— 4. l'idée principale du passage ;
— 5, 6, 7 et 8. les références aux pages des missels : biblique, Feder, Hautecombe, Morin ; car cet ouvrage, préparé par l'équipe du « Missel biblique » a été ouvert aux autres grands missels français.

Pour éviter tout tâtonnement dans la recherche, commencer par consulter la table générale, à la fin du livre, p. 122-127. C'est elle qui indique si le mot désiré se trouve effectivement dans la liste des mots étudiés, ou si au contraire, il y est représenté par un synonyme.

Exemple : A : *Abnégation* (voir *Renoncement*) ; *Abondance* (voir *Bénédiction*) ; *Adoration.*

La table des mots étudiés (p. 5 à 95) est suivie d'un « Guide du Pèlerin à travers le Sanctoral romain », œuvre magistrale de l'abbé Jounel (p. 96 à 114), très intéressant, surtout au point de vue historique et géographique.

Viennent enfin trois tables spéciales, contenant : — les mots distribués selon l'ordre du catéchisme national (édition 1947) ; — selon l'année liturgique : temps et fêtes ; — selon les thèmes bibliques.

Dans une recension parue dans les *Ephemerides liturgicæ*, le R^me^ P. Löw, rapporteur adjoint de la Congrégation des Rites, qualifie ce livre : « Travail, dans son genre, unique et original, et en outre souverainement pratique et utile... En bref : idée magnifiquement réalisée. »

Les éditeurs de missels populaires alignent peu à peu leurs éditions sur le nouveau Code des Rubriques. Une feuille encart sera insérée dans les « *Thèmes spirituels* » pour indiquer les quelques suppressions et additions qui s'ensuivent.

A cette occasion, on serait reconnaissant aux utilisateurs des « *Thèmes spirituels* » de signaler :

— les erreurs qu'ils auraient remarquées ;
— les textes qui auraient été omis et qui mériteraient d'être ajoutés ;
— surtout, de signaler les utilisations diverses qu'ils ont pu faire de cette Table : cela pourrait donner des idées à d'autres.

Prière d'envoyer dès que possible les réponses à cette demande à M. le chanoine GUENEAU, curé de Germenay (Nièvre), qui veut bien se charger de la préparation de cet encart rectificatif.

J.-P. LINTANF. — **Le Père Lacordaire. 1861-1961. Centenaire de sa mort.** — 16 p. « Fêtes et Saisons ». « Images de la vie chrétienne ». — Edit. du Cerf.

On trouvera ici en quelques pages denses et abondamment illustrées le précis de la carrière du P. Lacordaire. Homme de foi profonde et conquérante, il a exercé sur le monde de son temps une influence considérable par sa prédication, par l'exemple de sa vie religieuse dans l'Ordre de S. Dominique qu'il a rétabli en France. Vérité, justice, liberté ont eu en lui un défenseur passionné. Ce qu'il a dit, il y a un siècle, garde sa valeur pour former des âmes d'action catholique. Il y aura intérêt et profit à le relire.

Christiane en vacances. — 64 p. (22 × 31), 1,60 NF. (à partir de 5 ex., 1,30 NF.) — Paris, 19, rue Dareau-14^e^ (C. c. p. Christiane, 6999.35).

Ce magazine (n^os^ de juin et juillet), tout illustré, examine devant ses jeunes lectrices, adolescentes au-dessus de 14 ans et jeunes filles, les problèmes qui préoccupent le monde actuel : faim dans le monde, personnes déplacées, missions ; il donne des résultats d'enquêtes, des récits, des prières, des poèmes et des jeux.

Le chan. Dutil, qui en est l'animateur, a su donner et maintenir à cette publication la belle tenue qui en assure le succès. (*Spécimen*, moyennant 5 timbres à 0,25 NF.).

LIVRES REÇUS

Elisabeth CAZARDES. *L'Inconnue du 5 septembre.* Roman. (12 × 17,5), 126 p., 3,30 NF. Paris, Edit. Fleurus.

M. RIGAL, de l'Oratoire. *Les Mystères de Marie* (Cardinal de Bérulle). (14 × 19), 268 p. Paris, Grasset.

Cl. PICHOIS. *Charles Baudelaire.* Critique littéraire et musicale. (11,5 × 18), 483 p. Paris, A. Colin.

Abbé J. PLENIER. *Oh ! Monsieur l'Archiprêtre.* (13,5 × 18,5), 184 p. Toulouse, Privat.

P. Theoret. *Kateri. Vierge Iroquoise.* (14 × 19), 156 p., 6,50 NF. Lyon, Vitte.
G. Mourgue. *Dieu dans la littérature d'aujourd'hui.* (13 × 20), 284 p. Paris, France-Empire.
R. M. Desnues. *Des auteurs et des hommes.* (15 × 22), 524 p., 19,37 NF. Paris, Edit. Fleurus, 1961.
G. et B. Cerbelaud Salagnac. *Irlande, île des saints.* (11,4 × 18,3), 320 p., 15 NF. Paris, Fayard.
A.-M. Henry, O. P. *Simone de Beauvoir ou l'échec d'une chrétienté.* (14,5 × 19,5), 160 p., 7,50 NF. *Ibid.*
F. Hayward. *Les Conciles Œcuméniques.* (14,5 × 19,5) 224 p., 19 NF. *Ibid.*
Abbé Marc Oraison. *Amour, Péché, Souffrance.* (14,5 × 19,5), 128 p., 6 NF. *Ibid.*
M.-J. Le Guillou, O. P. *L'Esprit de l'Orthodoxie grecque et russe.* (14,5 × 19,5), 128 p., 4 NF. *Ibid.*
Mgr M. Michaud. *Les Livres liturgiques des Sacramentaires ou Missel.* (14,5 × 19,5), 128 p., 4 NF. *Ibid.*
M. Riquet, S. J. *La Charité du Christ en action.* (14 × 19,5), 160 p., 4 NF. *Ibid.*
A. Lansing. *Endurance. Expédition transantarctique.* (14 × 19), 317 p. Paris, France-Empire.
Amiral Lemonnier. *Les cent jours de Normandie.* (12,5 × 19,5), 316 p. relié. *Ibid.*
Louis Capéran. *La laïcité en marche.* (14 × 22,5), 330 p. Paris, Nouv. Edit. latines.
Abbé J.-Henri Mejecaze. *L'Eglise et les problèmes de natalité.* (12 × 18,5), 226 p., fco 5,50 NF. Chez l'auteur, Fontanes du Causse, par Gramat (Lot).
R. P. A.-M. Carré, O. P. *Prêtres et laïcs. Apôtre de Jésus-Christ.* (12 × 19), 174 p., 6 NF. Paris, Edit. du Cerf.
Hans Kung. *Concile et retour à l'Unité.* (14 × 22,5), 186 p., 9,60 NF. *Ibid.*
M.-E. Boismard. *Quatre hymnes baptismales dans la Première Epître de Pierre.* (14 × 22,5), 184 p., 10,80 NF *Ibid.*
Jean de Plancarpin, O. F. M. *Histoire des Mongols* (16 × 23), 160 p., 10,20 NF. Paris, Edit. Franciscaines.
A. Alberti. *Le Message des Evangiles.* (14 × 20), 534 p., 19,73 NF. Paris, R. Laffont.
Rodolfo Luis Nolasco. *La Iglesia visible misterio de Cristo.* (16 × 23,5), 128 p. Buenos Aires, Edit. Bonum, 1961.

VATICAN II
Le Concile de Jean XXIII
par DANIEL-ROPS
de l'Académie Française
Pourquoi un concile œcuménique ?
Que peut-on en attendre ?
Quels sont les problèmes actuels de l'Eglise ?
LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

CHEMINS DE CROIX
Bois — Cuivres — Peintures
Travail artisanal soigné
ODETTE ROCHE CONLIEGE (Jura)
Photos — Tarifs gratuits sur demande

ENTREZ dans Assoc. LILIUM
à Prigonrieux (Dord.). Donner son nom suffit.
Pèlerinage à FATIMA avec Lisbonne, l'Andalousie, la 1/2 de l'Espagne + 3 jours aux Baléares : 455 NF. du 17 août au 7 sept. J. t.
POUR SORTIR

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Dans sa séance du 14 juin 1961, la Commission de contrôle des banques a approuvé les comptes de l'exercice 1960.
Sur la base des impôts actuellement en vigueur, les répartitions allouées aux parts bénéficiaires et aux parts de fondateur seront mises en paiement le 3 juillet 1961, à raison de NF. 1,76 net par part bénéficiaire et NF. 1,90 net par part de fondateur (coupon N° 59).

Les célèbres
GROTTES DE BETHARRAM
ont une renommée mondiale
Elles sont situées entre les Sanctuaires de LOURDES et les Sanctuaires de Bétharram

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av de Chabeuil, VALENCE (Drôme

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

— LOURDES —
HOTEL du LOUVRE
Tél. : 4-04
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

A vendre **BRÉVIAIRES,** ancien psautier, éd. DESCLEE. Très bon état. S'adresser **Prieuré La Croix-s-Ourcq** (Aisne).

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films-fixes

Dernières Nouveautés :

LE REVEREND PERE DUVAL CHANTE...
Plus bleu que le ciel. Fils de la Terre. Il y avait beaucoup de monde. Balle dans le ventre.
(45 tours BEL-AIR N° 21.040).

CHANSONS DE VACANCES
Les souliers dorés. Le feu se meurt. Cécilia. La belle si nous étions. Le mendiant. Par les Chantovents.
(17 cm UNIDISC N° 33.135, avec notice)

MOZART : Messe du Couronnement K 317 et Concerto pour Basson K 191.
Solistes, Chœur E. Brasseur et Orchestre Lamoureux. Direction Igor MARKEVITCH
(30 cm D.G.G. N° 618.631 — mono — ou 138.131 — stéréo).

TROIS TOCCATAS CELEBRES (Widor, Gigout, Boellmann), par Marie-Claire ALAIN à l'orgue.
(45 tours ERATO N° LDEV 474).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques-Informations »

19, RADIO PYGMALION boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

17, rue Cassette — Paris **ALSATIA** 10, rue Bartholdi — Colmar

Préparez l'Instruction Religieuse de la rentrée

R. P. CALLENS, O. P.

FIGURES BIBLIQUES

(Lexique encyclopédique des 230 principales figures des A. et N. Testaments)
288 p. **7,00 NF.**

Mgr ELCHINGER. — Préface de Mgr WEBER

LECTURES BIBLIQUES

« *...admirablement adapté aux classes de 6*e*, 5*e *et 4*e*.*
124e mille, 392 p. et 24 h.-t. relié **9,60 NF.**

Préface de Mgr ELCHINGER

AINSI PARLE LE SEIGNEUR

« *...livre de réflexion et recherche religieuse pour grands adolescents et adultes.* »
(Choix des meilleurs textes des A. et N. Testaments, résumés, extraits, commentaires et tableaux de références historiques.
392 p. Grande Edition **19,20 NF.** Ed. poche **12,00 NF.**

Un instrument de travail unique ! Monumental travail d'information :

REPERTOIRE GENERAL DE SCIENCES RELIGIEUSES

d'après le dépouillement des BIBLIOGRAPHIES NATIONALES et MILLE PERIODIQUES

Langues romanes — français — latin — italien — espagnol — portugais.
Langues germaniques — anglais — allemand — néerlandais — suédois — norvégien — danois.

Tome II (1951) : 60 NF. — Tome III (1952) : 72 NF. — Tome IV (1953) : 80 NF.
Tome V (1954) : 80 NF. — Tome VI (1955) : 80 NF (le 1er a paru au Centre St-Louis, Rome